

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'EVAM

ÉTABLISSEMENT VAUDOIS D'ACCUEIL DES MIGRANTS

MESSAGE DU DIRECTEUR

L'EVAM dans le rétroviseur

Au 1er janvier 2018, l'EVAM a eu 10 ans. C'est l'occasion de regarder en arrière, non seulement sur l'année écoulée, mais sur toute la décennie d'existence de notre établissement.

Au cours de cette période, l'EVAM a accueilli 18'893 migrantes et migrants, autant de vies, d'histoires, d'expériences du monde entier. Quelle richesse, quelle diversité, quelles souffrances, quels espoirs! Au 31 décembre 2017, 6'018 personnes étaient toujours prises en charge par l'établissement.

Qu'est-ce qui a caractérisé cette décennie? Une première constante pour l'EVAM a été l'enieu de l'hébergement. Comment loger tous les jours des nouveaux arrivants quand les structures existantes sont déjà pleines? Avec l'appui de son département de tutelle, l'EVAM a mis en place une politique de création de places d'hébergement supplémentaires: projets de construction - le foyer d'Ecublens avec 200 places a été achevé en 2017 -, de densification de ses propriétés, de transformation d'un immeuble d'habitation en foyer; mais aussi acquisition de plusieurs immeubles, location d'appartements supplémentaires, et de bâtiments pouvant être exploités comme fovers. Cependant, les résultats de tous ces efforts ont été insuffisants et l'EVAM s'est vu contraint de recourir à des abris de protection civile. Jusqu'à seize abris ont été utilisés simultanément, ce qui a permis à l'établissement de remplir sa mission au plus fort de l'extraordinaire afflux de 2015-2016. Finalement, en automne 2017, après presque neuf ans, le dernier abri a heureusement pu être fermé.

Le 1er janvier 2008 est aussi entrée en vigueur une disposition du droit fédéral qui étendait le régime de l'aide d'urgence à l'ensemble des personnes déboutées. Du jour au lendemain, le nombre de personnes percevant cette prestation d'aide minimale a bondi de plusieurs centaines, et l'aide d'urgence est devenue un nouveau régime d'assistance. Comme à ses débuts, elle suscite aujourd'hui toujours des débats, des interrogations. Quel est l'équilibre entre l'obligation de guitter la Suisse et une aide minimale permettant de vivre dans la dignité? Quel est le sens d'une aide d'urgence qui s'inscrit, pour certains, dans la durée? Comment créer et maintenir une relation professionnelle avec des êtres humains qui manquent de perspectives? Malgré toutes ces questions qui restent encore sans réponse aujourd'hui, le canton de Vaud a mis en place une application du droit fédéral qui respecte les personnes et leurs droits, quel que soit leur statut, qui tient compte des situations individuelles forcément très différentes les unes des autres, et qui assure, dans tous les cas, une vie digne dans le sens de la jurisprudence.

Le troisième enjeu a été – et continue d'être – l'intégration des détenteurs d'un permis F. Dans ce but, l'EVAM a renforcé la formation des migrants : cours de français, mais aussi de mathématiques et de culture générale, formations pratiques visant à acquérir les compétences transversales requises sur le marché de l'emploi (la ponctualité, l'autonomie, le fonctionnement en équipe, etc.), et programmes de formation et de pratique professionnelles, dans les domaines de la cuisine, de la santé, du nettoyage, de la peinture. Depuis 2013, l'objectif est clairement l'intégration sur le marché du travail. Des conseillers en orientation et en emploi accompagnent, orientent et soutiennent les migrants dans la définition et la réalisation de leur projet. L'EVAM est aussi à l'écoute des employeurs et accompagne désormais, si souhaité, les premiers pas d'un migrant dans une entreprise. Environ 700 personnes ont ainsi intégré durablement le marché de l'emploi, et de nombreuses autres suivront.

A partir de mi-2015, l'EVAM était confronté à un défi tout particulier: 1'300 personnes supplémentaires à loger en quelques mois, à prendre en charge, à familiariser avec le fonctionnement de la Suisse! Au sein de ces centaines de personnes, un groupe particulièrement vulnérable, les mineurs non accompagnés dont le nombre a quadruplé. Devant l'ampleur de la tâche, les prises en charge n'ont pas toujours été optimales, compte tenu du temps nécessaire pour recruter des collaborateurs supplémentaires et les former, pour adapter les structures, et pour acquérir les bâtiments nécessaires à l'hébergement et au fonctionnement. Mais je suis très fier de pouvoir dire que nous avons réussi: personne n'est resté dans la rue, tous ont eu à manger et, petit à petit, les conditions ont été améliorées. Cette situation a provoqué un grand élan de solidarité. Des bénévoles se sont mobilisés, des citoyens ont hébergé un migrant, des mineurs ont trouvé un parrain. Ces contributions sont très précieuses et je tiens à remercier toutes les personnes qui s'y engagent.

Toutes ces années, l'EVAM a toujours cherché à s'améliorer, à se professionnaliser. Tout d'abord, en mettant un accent particulier sur une gestion rigoureuse. Ensuite, en mettant en place des outils de travail modernes et une politique de formation continue du personnel. Et finalement, en interrogeant constamment l'efficience de nos actions : quel effort pour quel résultat?

Mais avant tout, l'EVAM, ce sont tous ses collaboratrices et collaborateurs. Grâce à eux, l'EVAM ne dort jamais. Grâce à eux, tous les migrants sont correctement pris en charge. Grâce à eux, il est possible de relever avec succès des défis colossaux. Grâce à eux, des perspectives sont construites, l'avenir devient possible, le chemin vers l'autonomie s'ouvre à ces milliers de migrants. Merci!

Erich Dürst, Directeur

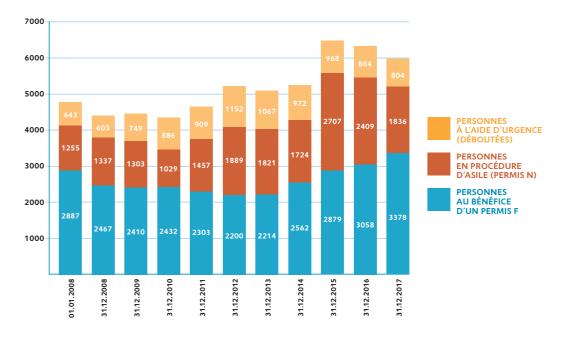
L'EVAM A 10 ANS

Depuis le 1er janvier 2018, l'EVAM compte dix ans d'existence. L'établissement a succédé à la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS), dont les activités ont été reprises par le nouvel établissement. La transformation de la FAREAS en établissement de droit public découle de l'adoption, le 7 mars 2006, par le Grand Conseil vaudois de la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA).

La rétrospective de cette décennie n'est pas un panorama exhaustif, mais un rappel de certaines thématiques qui ont ponctué l'activité de l'EVAM année après année. Certains collaborateurs ont été invités à s'exprimer sur ces thématiques de façon personnelle. Leurs opinions ne représentent pas nécessairement l'avis de l'établissement.

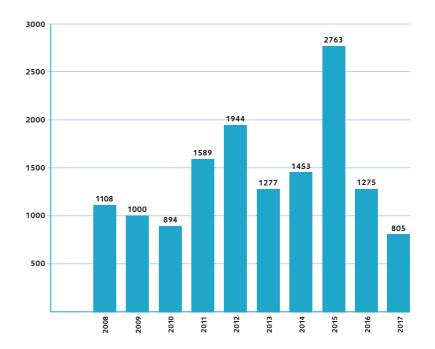
ÉVOLUTION SUR 10 ANS DU NOMBRE DE PERSONNES PRISES EN CHARGE PAR L'EVAM

Tendances marquantes de ces dernières années : la lente diminution des personnes à l'aide d'urgence (déboutées) et l'augmentation soutenue du nombre des bénéficiaires de permis F.



NOMBRE ANNUEL DE REQUÉRANTS D'ASILE ATTRIBUÉS AU CANTON DE VAUD ET PRIS EN CHARGE PAR L'EVAM

Ce graphique illustre la très forte volatilité du domaine de l'asile, et met clairement en lumière la situation exceptionnelle vécue en 2015.



ANNÉE DE TRANSITION

La transition entre la FAREAS et l'EVAM s'est faite dans un souci de continuité. Si peu de choses ont concrètement changé au 1er janvier 2008, l'EVAM se veut toutefois différent. Pour accompagner le changement, il élabore un plan stratégique qui couvre les années 2009 à 2011. Basé sur deux valeurs fortes, « ouverture et responsabilité », ce plan décline les objectifs qui doivent guider l'action de l'établissement pour les années à venir. Les valeurs retenues symbolisent l'équilibre que doit constamment trouver l'établissement.

« L'EVAM a vu le jour le 1er janvier 2008, mais c'est en 2004 que la réforme de l'établissement, alors FAREAS, a commencé. L'idée était de créer une organisation rigoureuse, comprenant une autorité d'assistance avec un mandat de l'Etat. Les deux grands chantiers étaient la préparation du cadre juridique (la LARA) et la création des unités (Assistance, Hébergement, Encadrement, Secrétariat général), qui ont remplacé les divisions par territoire. Une fois la nouvelle organisation sur pied, il manquait un point essentiel : une vision. Un plan stratégique a été mis en place, basé sur les valeurs « ouverture et responsabilité ». L'ouverture sur le monde et les autres cultures, sur les valeurs humaines, sur le temps. Et la responsabilité envers l'Etat, les instances juridiques et les bénéficiaires aussi. Professionnellement, j'ai adoré cette période. Ce que nous avons accompli, cela faisait vingt ans que j'en rêvais. Enfin, cela prenait forme! Nous étions en haut de la vague et nous pouvions apercevoir la promesse d'un avenir plutôt radieux. »

PIERRE CONSTANTIN, RESPONSABLE DE L'UNITÉ ASSISTANCE EN 2008

MODIFICATIONS DE LA LOI SUR L'ASILE: LOURDES CONSÉ-QUENCES POUR LES BÉNÉFICIAIRES

800 personnes ont changé de régime d'assistance avec l'entrée en vigueur des modifications de la Loi sur l'asile votée en 2006. L'EVAM a dû appliquer les nouvelles dispositions concernant la suppression de l'aide sociale aux requérants d'asile déboutés, qui, désormais, n'ont plus

droit qu'à une aide d'urgence. Ce régime d'assistance minimum, prévu pour les personnes en situation irrégulière, a ainsi été étendu à une plus large population, au 1er janvier 2008.

« Suite à l'entrée en vigueur des modifications de la Loi sur l'asile, nous avons reçu énormément d'oppositions et de recours de la part de bénéficiaires. Avec l'introduction de ce régime d'aide d'urgence, les conditions de vie des requérants d'asile déboutés se sont durcies de manière drastique. Dès lors, ils ne percevaient plus de prestations financières, mais une aide en nature. Autre mesure, ils n'avaient désormais plus droit à des appartements individuels, mais étaient hébergés en foyers collectifs. Le but de ces modifications était de dissuader les personnes en situation illégale de rester sur le territoire suisse. Dix ans plus tard, les chiffres indiquent que l'objectif n'a pas été complètement atteint. Ces mesures ont également été largement contestées par des organisations, des associations, des personnalités politiques ou encore des médecins. Cette vague d'oppositions a duré près de deux ans. »

SANDRINE DAVY, JURISTE

MESURES D'INTÉGRATION POUR LES PERMIS F

L'autre grand volet de la mise en œuvre des changements légaux au niveau fédéral concerne l'intégration des personnes au bénéfice d'un permis F. Des mesures de formation et d'occupation ont été mises en place par les équipes de l'entité Intégration et Développement, nouvellement créée. Les résultats de ces mesures ont été mitigés, les participants étant restés inactifs trop longtemps depuis leur arrivée en Suisse.

Ainsi, l'expérience a montré que l'effort d'intégration doit être un souci des premiers instants pour éviter l'enfermement ultérieur dans un sentiment d'échec.

C'est pourquoi le Plan stratégique de l'EVAM a recommandé de ne plus faire de différence entre les permis F et les permis N dans l'accès aux mesures d'intégration, afin de ne pas exclure les personnes en procédure d'asile (permis N), au début de leur séjour, quand elles sont motivées et preneuses de prestations. « La création de l'entité Intégration et Développement (EID) a été une période très stimulante, qui nous a mis en mouvement, a élargi le champ des possibles, nous a rendus créatifs et intelligents. Après des années de profil bas en coulisse, la notion d'«intégration» déboule sur scène et occupe tout l'espace. Intégrer, informer et activer sont nos leitmotivs. D'une manière générale, le catalogue des mesures s'est étoffé, offrant de meilleures opportunités d'intégration, mais il est encore limité. La cellule d'orientation, quelques mois après sa création, a opéré un démarrage en trombe, en se voyant confier la réalisation de 1'000 bilans pour des bénéficiaires de permis F, assistés ou partiellement assistés, provenant majoritairement des Balkans. Tâche passionnante, mais très ardue : comment lancer sur la voie du changement

et de l'insertion socio-professionnelle des personnes depuis longtemps inactives, désaffiliées, très atteintes dans leur santé, portant sur elles les traces d'une guerre qui semble avoir eu lieu hier? Pari en grande partie perdu à l'époque, en raison d'un manque de solutions adaptées aux fragilités de ces personnes.

Il en irait certainement différemment aujourd'hui. L'EID a développé son expertise et le réseau de partenaires externes s'est considérablement élargi et diversifié. La société civile est aussi partie prenante par le biais des nombreuses associations qui s'engagent et offrent aux migrants des voies originales et efficaces vers l'intégration.»

BRIGITTE TROLLIET MÉGROZ, CHEFFE DE GROUPE DE LA CELLULE D'ORIENTATION ET DES PROGRAMMES D'OCCUPATION



_

OUVERTURE DU PREMIER ABRI PC

Pour répondre à la période d'afflux qui a marqué la fin 2008 et le début 2009, l'EVAM a été contraint d'ouvrir un abri de protection civile à Nyon. Cette solution a été retenue, faute de mieux, et dans l'attente de trouver des solutions d'hébergement plus adaptées. Au vu des conditions de vie difficiles sous terre, ce sont des hommes seuls et bien portants, des demandeurs d'asile identifiés, comme devant être renvoyés dans un pays tiers, qui y ont été placés. A l'extérieur de l'abri, l'établissement a aménagé une structure de jour ouverte 7 jours sur 7, dans laquelle une équipe d'animateurs proposait diverses activités (jeux, instruments de musique, internet).

« Un centre pour requérants d'asile allait ouvrir à Nyon et un poste d'intendant était au concours. A l'époque, cette fonction comportait beaucoup de responsabilités qui sont aujourd'hui confiées à d'autres collaborateurs : rapports d'incivilités, gestion des programmes d'activité... L'abri PC a accueilli jusqu'à 120 migrants de 40 nationalités et ethnies différentes. La cohabitation entre toutes ces cultures n'était pas toujours simple à gérer.

Petit à petit, un réseau de bénévoles s'est tissé autour de l'abri de Nyon. La population s'est investie pour offrir toutes sortes d'activités à ces migrants. L'écrivaine Corinne Desarzens a également beaucoup œuvré. Deux de ses ouvrages sont consacrés aux migrants nyonnais: Le gris du Gabon et Un roi.»

DENIS JACCARD, INTENDANT

DES TRAVAUX UTILES À LA COMMUNAUTÉ

A partir de 2009, des programmes d'occupation ou travaux d'utilité publique ont été mis en place en partenariat avec certaines communes. Leur objectif : lutter contre les effets du désœuvrement et occuper les migrants, surtout ceux qui sont logés en abris. Ces derniers ont contribué à toutes sortes de nettoyages, améliorant ainsi la qualité de vie de la population : assainissement de cours d'eau, déblayage de pâturages, entretien de forêts, travaux de voirie, entretien des espaces publics... Ces activités ont permis aux migrants de se rendre utiles et de créer des contacts, parfois des liens avec la société d'accueil. Elles ont aussi embelli les communes.

« Les travaux d'utilité publique (TUP) ont fait leur apparition avec les ouvertures d'abris de protection civile. L'objectif était d'occuper, en journée, les hommes logés dans ces structures. Le premier TUP consistait à nettoyer des forêts. Ensuite, nous avons mis en place des programmes plus urbains, avec des travaux de voirie et d'entretien des parcs, d'abord sur Lausanne, puis à Vevey, Montreux, Paudex, la Tour-de-Peilz... Nous avons aussi coopéré avec le milieu associatif et à l'occasion de manifestations. Les migrants ont participé à des activités comme le montage et le démontage d'infrastructures et le nettoyage d'un skatepark.

Si l'on n'est pas sans ignorer que les TUP sont une plusvalue pour la collectivité, on est, par contre, loin de réaliser l'impact qu'ils peuvent générer sur le plan psycho-social des migrants. Pour beaucoup d'entre eux, la participation à une activité de TUP leur a permis de retrouver leur dignité. Pour chaque programme, nous faisons très attention à bien mélanger les nationalités, ethnies et religions des participants. La mixité au sein des groupes prévient la formation de clans et permet une meilleure intégration des bénéficiaires.

La participation de migrants à des TUP est toujours très appréciée et très sollicitée. La plupart du temps, ce sont les communes qui proposent spontanément ces activités. Toutes ces collaborations ont permis aux migrants de s'intégrer, de perfectionner leur français, de découvrir un métier, de faire des rencontres et, parfois, de trouver un emploi. »

MOULDI EPARS, COORDINATEUR DE PROGRAMMES D'OCCUPATION



DÉMARRAGE DES GRANDS CHANTIERS IMMOBILIERS

L'année 2010 s'illustre par des efforts importants pour améliorer les conditions de logement des bénéficiaires. Deux immeubles ont été totalement rénovés à Villeneuve et Payerne, avec l'augmentation des surfaces d'habitation, de nouvelles installations électriques ainsi que des travaux d'isolation et de chauffage pour améliorer le bilan énergétique. A Lausanne, la poursuite de deux chantiers entamés en 2009 a permis de rénover progressivement plusieurs appartements, avec une fin des travaux en 2011.

« Ce lieu est formidable. Je trouve l'appartement confortable et pour mon fils, c'est l'idéal. Nous sommes ensemble et tout se passe bien avec le voisinage. Il nous manque juste du vocabulaire en français pour mieux communiquer. J'aimerais beaucoup suivre un cours, mais il faut d'abord trouver une place en garderie pour mon fils. Pour l'instant, il n'y a rien. J'attends depuis bientôt un an. Sinon, nous vivons tranquilles. Il y a des parcs de jeux de tous les côtés. Et par-dessus tout, un panorama magnifique, de la verdure et un air pur! »

ELSA ET MANUEL, ERYTHRÉE, EN SUISSE DEPUIS NOVEMBRE 2011 - TÉMOIGNAGE RECUEILLI EN 2012

PORTEUSE DE DÉBOUCHÉS, LA FORMATION SANTÉ-SOCIAL DE L'EVAM

Du côté des mesures d'intégration, l'année 2010 restera marquée d'une pierre blanche pour le programme d'occupation préprofessionnel Santé-Social. La formation a reçu la certification du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), la rendant équivalente à la formation d'Auxiliaire de santé de la Croix-Rouge. Les migrants formés par l'EVAM peuvent ainsi prétendre au titre et au salaire d'aide-soignant dans un secteur souffrant de pénurie de personnel. C'est l'un des programmes d'occupation qualifiants de l'EVAM le plus porteur de débouchés. Presque tous les participants avaient trouvé un emploi dans le domaine à la fin 2010.

« Avec une équipe de collaborateurs, nous avons été chargés de revoir le contenu de la formation Auxiliaire de santé, autrefois uniquement axée sur les soins, dans l'objectif de favoriser l'employabilité des participants. Nous avons introduit de nouveaux modules sur la vie domestique, sur la cuisine et le ménage, sur l'approche sociale, sur la relation d'aide et l'accompagnement, mais aussi sur la communication et l'écoute active, sur l'interculturalité ou encore sur les interventions à domicile. Pour les non-francophones, nous avons instauré des cours de français axés sur le métier.

La formation est dispensée à temps plein sur un semestre. Un stage d'un mois dans une institution complète le cursus. Notre objectif de faire valider ce programme formatif a été atteint. Grâce à la certification par le DSAS. plusieurs migrants ont décroché leur premier emploi en Suisse. Pour certains, cela n'aura été qu'une étape. Quelques-uns sont aujourd'hui assistants en soins et santé communautaire (ASSC), animateurs ou même infirmiers diplômés. La formation EVAM d'Auxiliaire de santé et de vie sociale est destinée en priorité aux détenteurs de permis F, mais elle est également ouverte aux bénéficiaires de permis N et, dans une moindre mesure, aux personnes à l'aide d'urgence, dans le cadre d'une aide au retour. Une collaboration s'est établie avec les cantons de Neuchâtel et du Valais, qui nous adressent régulièrement des candidats.»

AFIF GHANMI, COORDINATEUR DE PROGRAMME D'OCCUPATION



DÉVELOPPER L'ACCUEIL DE JOUR

Les ouvertures des abris de protection civile ont conduit à la création de structures d'accueil de jour. Leur vocation consiste à offrir un lieu de vie et des activités aux migrants en journée, lorsque les abris sont fermés. Dans ces lieux, les activités des partenaires, notamment des bénévoles, sont favorisées.

« A Nyon, l'EVAM a ouvert une structure de jour dans les locaux de la Fondation Esp'Asse pour accueillir, en journée, les migrants logés en abri de protection civile. Ce lieu leur a permis de s'occuper, mais aussi de sortir de cet univers souterrain et de découvrir un cadre plus serein. Son existence a aussi rassuré la population. Ces structures sont devenues de véritables lieux de vie. Avec les requérants, les animateurs épaulés par des bénévoles, ont organisé des activités très variées. Du sport, de la cuisine, des sorties, sans oublier les nombreuses fêtes thématiques, religieuses et culturelles. »

DENIS JACCARD, INTENDANT

L'HÉBERGEMENT, UNE URGENCE

L'année 2011 a été marquée par une augmentation considérable des demandes d'asile : 22'551 requêtes ont été déposées en Suisse, soit 45 % de plus qu'en 2010. Il fallait remonter à 2002 pour trouver un chiffre plus élevé. L'EVAM a dû trouver des solutions pour loger 520 personnes supplémentaires en une année, sachant qu'à fin 2010, les structures d'hébergement collectif de l'établissement étaient déjà en sur-occupation. Dans ce contexte, l'EVAM s'est trouvé devant une seule issue de secours : l'ouverture d'abris de protection civile. Ces structures ont suscité beaucoup de questionnements parmi la population. La cohabitation au quotidien s'est avérée moins compliquée et peu de problèmes ont été relevés. Quatre abris ont été ouverts en 2011 : Coteau-Fleuri, à Lausanne, qui avait déjà accueilli des migrants en 2004, Le Montsur-Lausanne, Gland et Orbe.

« Accueillir davantage de personnes dans des conditions tout juste supportables et, malheureusement durables, mais où? En surface, tout était saturé, il ne restait que les abris de protection civile. La Suisse en est remplie, mais tous ne se prêtent pas à l'accueil de longue durée de 50 personnes ou davantage. Certains sont dépourvus d'eau chaude, voire de chauffage. D'autres n'ont pas suffisamment de douches et n'ont jamais été utilisés sur une aussi longue période par autant d'occupants; certains sont de plain-pied, d'autres ont deux étages, d'autres encore ne sont accessibles que par une, voire plusieurs rampes d'escaliers. Autant de paramètres qui influent sur les actions à entreprendre, et ceci, dans l'urgence. Le délai logistique de mise à disposition et d'installation du matériel est passé de 8 semaines à 10 jours, un rythme au-delà du réel! Au plus fort de l'activité, il fallait en parallèle recruter des intendants. Parfois, des abris ont ouvert avant l'arrivée d'un intendant titulaire. Et c'est là que l'esprit d'équipe est fantastique: afin d'accueillir les nouveaux arrivants et de déplacer les plus anciens, plusieurs intendants ont effectué leur activité sur deux, voire trois sites. Si je devais tirer une leçon de cette période intense, ce serait celle-ci : elle a pu être surmontée uniquement grâce à l'engagement remarquable, au-delà de ce qui était attendu, des collaborateurs impliqués. Merci à eux!» YVES TSCHANTZ, RESPONSABLE DE L'ENTITÉ LOGISTIQUE

Découverte du piano grâce à une bénévole



NEUF ABRIS PC ET UN SLEEP-IN

Malgré une nouvelle année de fort afflux, l'EVAM a relevé avec succès le défi de l'hébergement. Un toit a été trouvé pour quelques 400 personnes supplémentaires. Cette année-là encore, il a fallu recourir aux abris de protection civile. Cinq structures supplémentaires ont été ouvertes dans l'urgence — Pully, Begnins, Coppet, Préverenges et Bussigny —, alors que l'abri de Nyon a été fermé. En fin d'année, neuf abris étaient opérationnels.

Une nouvelle formule d'accueil de nuit a aussi ouvert ses portes sous forme de sleep-in. L'Etat de Vaud a mis à disposition de l'EVAM le Tulipier à Morges, d'abord pour une durée de quelques mois, prolongée à deux reprises, puis de manière indéterminée. Le sleep-in a permis de répondre aux besoins spécifiques de certains bénéficiaires qui logeaient dans les structures EVAM de façon irrégulière.

Toutefois, l'établissement a poursuivi la prospection d'autres solutions mieux adaptées et plus durables. Il a effectué des recherches intenses d'objets à louer, de terrains constructibles ou d'immeubles à acheter. Dans cette perspective, il a tablé sur le dialogue avec les autorités communales et a tissé des liens avec les acteurs de l'immobilier.

« En tant que collaborateurs, nous vivions une énorme pression face au nombre d'arrivées qui ne cessait d'augmenter. Les places en foyers et en appartements manquaient. Il fallait constamment ouvrir de nouveaux abris de protection civile, qui se remplissaient souvent en moins d'une semaine. Ces ouvertures ont suscité de nombreuses oppositions : des groupes de défense des migrants, des médecins, mais aussi des villageois et même une commune, qui a fait recours contre la réquisition d'un abri. La plupart du temps, nous n'avions qu'une seule journée pour loger les personnes qui nous étaient attribuées. Je me souviens d'un événement particulier, juste avant Noël. Bon nombre de collaborateurs était en vacances, les sites étaient sur-occupés et nous devions trouver une solution pour placer 35 personnes. C'était la panique! Faute d'autres options, nous avons transformé les cuisines du foyer de Crissier en dortoir. Nous avions en permanence cette angoisse du manque de place, la peur de ne plus pouvoir en créer de nouvelles. Et c'est finalement arrivé... Sans alternative, nous avons dû faire appel à la protection civile, qui a pris en charge un groupe de requérants d'asile, en attendant que nous soyons en mesure de les loger. »

BJÖRN BALLIF-PENELLE, RESPONSABLE DE L'ENTITÉ PLACEMENT EN 2012

INFORMER ET RASSURER LA POPULATION

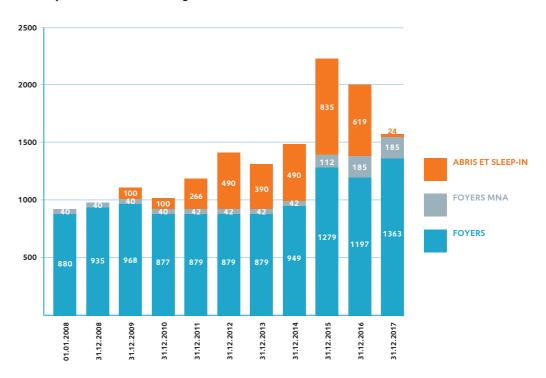
Les ouvertures d'abris ont représenté en 2012 une activité essentielle des responsables de secteur. Lors des séances publiques d'information organisées à ces occasions par l'EVAM avec les autorités communales, les intervenants ont régulièrement fait part des craintes liées à leur future cohabitation avec les migrants. Cependant, dans les faits, la cohabitation s'est passée sans heurt, dans une certaine indifférence, voire même a permis de créer des échanges riches avec la population et les bénévoles. Pour échanger des informations et prévenir des problèmes, des séances de suivi réunissant l'EVAM, les autorités municipales, les forces de l'ordre et d'autres acteurs clés ont régulièrement eu lieu.

« Lors de mon recrutement, on m'a demandé de me prêter à une mise en situation : l'ouverture d'un abri de protection civile (abri PC). A ce moment-là, j'étais loin d'imaginer que cet exercice était le reflet des tâches que j'allais accomplir les années qui allaient suivre mon engagement. En 2012, en plein Printemps arabe, l'annonce d'ouverture d'abris PC créait de vives réactions au sein de la population. Pour ma part, je découvrais, pour ainsi dire, un aspect du domaine de la migration que je ne connaissais pas, ou peu, le sentiment d'insécurité qu'inspire l'autre : « l'étranger ». Mais, heureusement, dans ce gros nuage de peurs, une voix s'élevait à chaque fois, au final. Une personne sortait du lot, refusait de céder à l'inquiétude et exhortait le public à s'engager, à chercher des solutions pour accueillir les migrants dignement. Certaines communes ont également pris les devants en proposant spontanément des hébergements, ou en mettant en place des groupes de bénévoles prêts à collaborer avec l'EVAM dans l'accompagnement des nouveaux arrivants. J'ai rencontré les politiques des différentes communes, car il fallait expliquer, rassurer et promouvoir une image positive des requérants d'asile. En dépit des difficultés, je garde de très bons souvenirs de cette époque. J'y ai fait de belles rencontres. Je retiens aussi que, peu importe le parcours et la provenance d'une personne, si on la traite avec respect, elle répond toujours de la même manière. »

CARINE FORETIA, RESPONSABLE DE SECTEUR

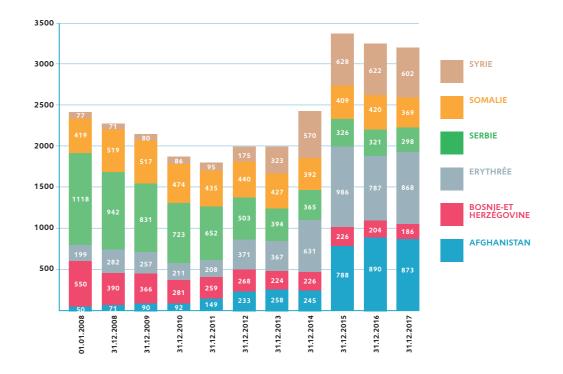
CAPACITÉ DES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT COLLECTIVES

Le nombre de personnes à héberger et la situation tendue sur le marché de l'immobilier a obligé l'EVAM à recourir à l'utilisation d'abris de protection civile pendant la majeure partie de la décennie. En 2017, le dernier abri de protection civile a pu être fermé, et le foyer d'Ecublens a été inauguré.



ÉVOLUTION SUR DIX ANS DES NATIONALITÉS LES PLUS REPRÉSENTÉES PARMI LES PERSONNES PRISES EN CHARGE PAR L'EVAM

Si le début de la décennie était encore marqué par les conséquences des guerres des Balkans, la seconde moitié a vu émerger une nouvelle migration provenant d'Erythrée, de Syrie, d'Afghanistan.



FORMATION AUX TECHNIQUES D'ENTRETIEN

Concernant les mesures d'intégration, l'EVAM a reçu la validation du programme d'occupation préprofessionnel « Techniques d'entretien » par la Maison Romande de la Propreté, organisme placé sous l'égide du Centre patronal vaudois. Ainsi, les migrants formés dans le nettoyage professionnel ont désormais la possibilité de se présenter aux examens organisés par la Maison Romande de la Propreté (MRP).

En 2013, un accent particulier a été porté sur l'orientation professionnelle des migrants. Afin de mieux cibler leur potentiel et leurs projets, des bilans d'aptitudes et d'intérêts adaptés aux populations de l'EVAM ont été élaborés.

« A mon arrivée à l'EVAM, en 2011, ma mission était de mettre sur pied un programme d'occupation, pour proposer aux migrants une formation préprofessionnelle dans le domaine des techniques d'entretien. Afin que les bénéficiaires s'entraînent à travailler dans toutes sortes d'environnements professionnels, j'ai organisé des ateliers pratiques: pose de différents types de revêtements de sols dans nos locaux, préparation des accessoires, outils et machines utiles et adaptés à chaque situation, utilisation d'une grande variété de produits.

En 2013, ce programme a été validé par la Maison Romande de la Propreté, organisme placé sous l'égide du Centre patronal vaudois. Ainsi, à l'issue d'une formation d'une durée de 4 à 8 mois, les participants font reconnaître leurs acquis et leurs aptitudes professionnelles auprès de cet organisme. Je ressens une grande fierté lorsqu'ils obtiennent leur attestation de capacité. Jusqu'à aujourd'hui, aucun bénéficiaire n'a échoué dans les évaluations auprès de la MRP. Sous l'émotion, les migrants sautent de joie et me remercient. Ils sont prêts à l'emploi. En 2014, le programme d'occupation change de nom et devient Programme de Formation et de Pratique Professionnelles (PFPP). Lors de cette transition, le support de cours a été mis à jour et des examens théoriques et techniques ont été préparés.

J'ai le souvenir d'un participant qui a suivi le programme de formation durant l'année 2016. A son arrivée, ce requérant somalien parlait très peu le français et n'avait aucune expérience dans le monde du travail et de la formation. Grâce à sa motivation, sa persévérance et son travail, il a rapidement amélioré son français et réussi les examens de l'EVAM et de la MRP. Quelques mois plus tard, il m'appelle: «Chef, j'ai signé un contrat de travail à durée indéterminée et j'ai commencé à travailler!». J'étais très ému et heureux. Cette formation permet à plusieurs requérants de trouver un emploi en CDD ou CDI.»

EMIN REKA, COORDINATEUR DE PROGRAMME
DE FORMATION ET DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE
TECHNIOUES D'ENTRETIEN

PREMIÈRE ÉPICERIE EVAM

Dans le foyer de Vennes, une épicerie EVAM a ouvert son comptoir en avril 2013. Une première! Ce projet a émergé dans le sillon de la recherche de solutions pour loger les familles à l'aide d'urgence. Accueillant déjà les hommes seuls dans cette situation, le foyer a été transformé avec un objectif double : héberger également des familles et permettre à tous les résidents de faire leur propre cuisine.

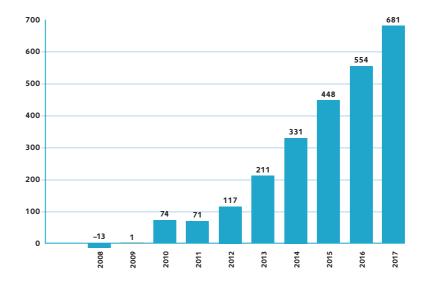
Conformément aux dispositions légales en vigueur, les prestations d'aide d'urgence sont, en principe, délivrées en nature.

« Les bénéficiaires à l'aide d'urgence ne perçoivent pas d'argent, mais des prestations en nature. Leurs repas sont généralement délivrés sous forme de barquettes, trois fois par jour. Je trouvais qu'il était très difficile d'imposer ce régime aux familles. Le projet d'une épicerie est né de la réflexion d'un petit groupe de travail. Nous avons débuté avec un assortiment d'une centaine de produits. Petit à petit, nous avons élargi notre offre à près de 220 articles. Nous essayons de répondre aux souhaits des bénéficiaires, dans la mesure où leurs requêtes sont cohérentes. Par exemple, si une personne demande de l'huile de lin, nous n'allons pas ajouter cet article à nos stocks, sachant pertinemment que cela n'intéressera que quelques rares clients. Par contre, nous avons accepté d'introduire les bananes plantain. Ce produit est utilisé par beaucoup de migrants et nous pouvons l'obtenir à un coût relativement bas. »

DAVID BERSOT, RESPONSABLE DE L'ENTITÉ CUISINE

PERSONNES AVEC PERMIS F QUI ACCÈDENT DURABLEMENT AU MARCHÉ DU TRAVAIL

L'EVAM favorise l'autonomie des migrants. En particulier, il accompagne les personnes avec un permis F pour s'insérer sur le marché du travail suisse. Le graphique montre le cumul du nombre de personnes avec un permis F en emploi et de personnes en emploi au moment de l'obtention d'un permis B.



Formation aux techniques d'entretien



DU FOYER À L'APPARTEMENT, PRÉPARER LE PASSAGE À LA MAJORITÉ

Par suite de la sur-occupation du foyer pour mineurs non accompagnés (MNA), l'EVAM a lancé un projet pilote : un appartement éducatif de transition pour des adolescents de plus de 16 ans. L'objectif est de favoriser la prise d'autonomie progressive des jeunes dans la gestion de leur quotidien, des démarches administratives et de leur budget mensuel, tout en restant encadrés par des éducateurs.

« En foyer MNA, les jeunes bénéficient d'un encadrement constant. Lorsqu'ils atteignent leur majorité, tout s'arrête. Nous avons constaté que les laisser quitter le foyer collectif sans les préparer à cette nouvelle étape de leur vie n'était pas la meilleure des solutions. Nous avons créé un projet d'appartement de transition destiné aux adolescents âgés de 16 à 18 ans. Ils y vivent à trois ou quatre, comme dans une colocation, et recoivent la visite d'un éducateur trois fois par semaine, pendant quelques heures. Ces jeunes peuvent ainsi acquérir, petit à petit, leur autonomie. Ils apprennent à tenir un budget, à faire les courses, à cuisiner, à faire le ménage, à s'occuper des démarches administratives... Lorsque nous avons présenté ce projet au Service de protection de la jeunesse (SPJ), une responsable de l'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées (UPPEC), nous a fait part de ses craintes. Elle appréhendait des difficultés dues notamment au comportement des jeunes. La réalité a été tout autre. Tant au niveau de la propreté de l'appartement que de l'attitude des MNA, nous n'avons jamais rien eu à redire, ni reçu aucune plainte. »

THOMAS ROSSI, RESPONSABLE DE L'UNITÉ ENCADREMENT

SENSIBILISER LES EMPLOYEURS AUX FORMATIONS DE L'EVAM

L'accès au marché du travail des migrants au bénéfice d'un permis F a constitué la priorité de l'EVAM. Diverses actions ciblées ont été menées pour atteindre cet objectif. La rencontre avec les fournisseurs de l'établissement dans les domaines de la construction et de la cuisine a été l'une des pistes explorées. Afin de présenter les formations de l'EVAM et sensibiliser les employeurs à la situation des migrants au bénéfice d'un permis F. deux séances ont été organisées. Ces échanges ont permis d'ouvrir plusieurs possibilités de stage de découverte ou d'entraînement dans les métiers de bouche, du nettoyage, de la logistique et de l'électricité. Ils ont également débouché sur quelques emplois fixes ou temporaires. En octobre 2014, le Conseil d'Etat a pris une décision afin d'encourager la prise d'emploi des bénéficiaires de permis F: l'émolument administratif de 100 francs payé par l'employeur lors de leur engagement

Afin de poursuivre la sensibilisation auprès du grand public et de la population migrante, l'EVAM a également participé à la production d'un reportage filmé sur l'insertion professionnelle des personnes au bénéfice d'un permis F. A voir sur https://www.youtube.com/watch?v = UxMt2Cf514I

« L'année 2014 a marqué un cap. L'équipe du Groupe emploi est allée à la rencontre des employeurs pour connaître leurs besoins et pouvoir ainsi mieux accompagner les migrants dans leurs démarches vers l'obtention d'une place de travail.

Cette équipe a également identifié les entraves à l'embauche, la principale étant la maîtrise du français. L'institution entière a commencé à travailler ensemble. Comme on dit, ensemble on va moins vite, mais on va plus loin. Petit à petit, des contacts ont été créés avec des employeurs et des fournisseurs. Des bénéficiaires et des apprentis ont été placés, ce qui a été l'occasion de faire valoir les formations EVAM. Faire des présentations ne suffit pas! C'est avec du concret que l'on convainc. »

FRANCINE KALUME, CHEFFE D'ÉQUIPE DU GROUPE EMPLOI

LES BÉNÉVOLES AMÉLIORENT LE QUOTIDIEN DES MIGRANTS

Sensibilisée et touchée par les images de migrants sur les routes largement relayées dans les médias, la population du canton a répondu présente à chaque nouvelle ouverture d'abri, de foyer ou de structure de jour. Cette dynamique positive a permis de fournir aux bénéficiaires de l'EVAM des temps de rencontres (cafés-contact, soupers...), de loisirs (pratiques sportives, concerts...) ou de découverte de leur région d'accueil. Ces activités complémentaires aux prestations de l'établissement sont autant d'opportunités pour les requérants de vivre des moments de parta-

ge et de convivialité hors des lieux d'hébergement. Ainsi, des liens se tissent, indispensables à leur intégration.

« L'ouverture de l'abri de protection civile de Clarens a suscité un élan de générosité de la part de la population locale. Des bénévoles se sont réunis et ont fondé l'ABRAC (Association de bénévoles pour les requérants d'asile de l'abri de Clarens). Cette association a récolté des fonds auprès de la commune et de différents partenaires pour proposer grand nombre d'activités aux migrants : sport, cours de français, sorties, repas... Fin 2015, ECLAIR, association de bénévoles à Gryon, a offert, grâce à une énorme mobilisation, une journée de ski à 80 bénéficiaires. Cet événement a connu un immense succès. Un requérant a pris tellement de plaisir que depuis, il skie réqulièrement. »

CHRISTINE BLATTI VILLALON, RESPONSABLE DE SECTEUR





ANNÉE RECORD: LA POPULATION ASSISTÉE A AUGMENTÉ DE 25%

Conséquence des conflits au Proche et Moyen-Orient et de la situation politique dans la corne de l'Afrique, l'Europe a connu en 2015 un mouvement migratoire sans précédent qui constitue sans nul doute le fait marquant de l'année 2015, et qui laissera son empreinte pour l'ensemble de la décennie.

Au total, la Suisse a enregistré près de 40'000 demandes d'asile, un chiffre qu'elle n'avait pas connu depuis la crise du Kosovo en 1999. La population assistée par l'EVAM a augmenté de 25%. D'avril à décembre 2015, l'établissement a dû instaurer des solutions à court terme et des fonctionnements innovants pour loger et prendre en charge 1'300 personnes supplémentaires. Le contexte tendu du marché immobilier vaudois et le manque chronique de places d'hébergement ont débouché sur l'ouverture de six abris de protection civile. Des locaux temporairement vides ont été loués: une colonie de vacances à Ballaigues, l'auberge du Chalet-à-Gobet à Lausanne, une auberge de jeunesse (le Gîte du Passant) à Yverdon. Au plus fort des arrivées, l'établissement a encore optimisé les places d'accueil en aménageant des locaux existants: des salles communes ou de loisirs ont été converties en dortoirs dans certains foyers. Des hôtels ont également été démarchés pour la location de chambres. En parallèle, les efforts ont été multipliés pour trouver davantage d'appartements à louer.

« Trouver des solutions d'hébergement a été un défi majeur. D'un point de vue technique, certaines pistes alternatives auraient pu être envisagées, mais pas sur le plan juridique. Si l'évolution s'était poursuivie en 2016, nous nous serions retrouvés face à une impasse!

Au niveau de la population à accueillir, le nombre de mineurs non accompagnés (MNA) a quasiment quadruplé en 2015. La prise en charge de cette population a nécessité des mesures et des aménagements particuliers: des foyers spécifiques, du personnel qualifié et de multiples collaborations avec d'autres services de l'Etat, notamment dans le domaine de la santé. Cette année-là, pour faire face à l'afflux de migrants, nous avons recruté 153 nouveaux collaborateurs et 20 stagiaires et civilistes. En parallèle, nous avons pu compter sur la contribution précieuse de bénévoles. Une mobilisation importante et grandissante, qui témoigne de l'intérêt et de l'ouverture de la société civile pour la population migrante.»

ERICH DÜRST, DIRECTEUR

PROTÉGER, ÉDUQUER, INTÉGRER LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Les nombreux mineurs non accompagnés (MNA), principalement afghans et érythréens, qui se sont joints au flux des requérants, ont été un défi supplémentaire pour l'EVAM et ses partenaires. Au cours de l'année, leur nombre a plus que quadruplé dans le canton, passant d'un peu moins de 50, en avril 2015, à 219 à fin décembre 2015. Pour les héberger, l'EVAM a ouvert trois sites : à Lausanne, Ballaigues et Chavannes-près-Renens, Ainsi, 95 places sont venues s'ajouter aux 42 déjà disponibles au foyer de l'avenue du Chablais, à Lausanne. Plusieurs MNA ont aussi été installés au foyer d'accueil et socialisation de Crissier, faute de place ailleurs. Mais audelà de l'hébergement, cette population pose un double enjeu de protection et d'éducation. Ces jeunes ont besoin d'un encadrement individualisé pour leur permettre de se (re)construire et de vivre dans leur nouvel environnement. Apprendre à aller à l'école et à faire ses devoirs, acquérir les valeurs de solidarité et de respect de la vie en collectivité, envisager l'avenir... Dans les fovers qui leur sont dédiés, les MNA sont encadrés et accompagnés par des équipes d'éducateurs professionnels.

« 2015 nous réservait une surprise de taille, mais aussi, humainement et professionnellement, un énorme défi avec l'arrivée massive de dizaines d'enfants et d'adolescents, séparés de leurs parents ou n'ayant plus de parents. L'EVAM a démontré son impressionnante capacité de réaction pour accueillir plus d'une centaine d'enfants en sept mois! En fin d'année, la fatigue, forcément pour tout le monde, et une communication compliquée entre les différents services de l'Etat et les institutions en charge des MNA: éducateurs, enseignants, curateurs, médecins, psychologues, infirmiers, etc.

Cette situation va perdurer jusqu'à l'automne 2016. Au final, les efforts de tous ont payé de la plus belle des manières: tous les MNA accueillis par le canton de Vaud ont été logés, nourris, soignés, protégés, scolarisés et ont reçu, je l'espère, du réconfort de la part des professionnels et de certaines personnes et associations de la société civile... Pendant l'année 2016, les grands services de l'Etat concernés par cette population vulnérable prennent conscience de l'adaptation et de la coordination indispensables de leurs actions. Un groupe de travail interdisciplinaire se crée, des canaux de communication se mettent en place, une conscience politique plus ai-

guisée sur la question des MNA bourgeonne. Une mobilisation impressionnante de la société civile s'est mise en branle dans le but de soutenir nos efforts: associations, particuliers, Eglises... Tout le monde voulait spontanément offrir soit ses services bénévolement, soit des habits ou chaussures, un toit, de la compagnie... à ces enfants brutalement séparés de leurs parents. Un incroyable élan de solidarité, encore plus grand, vu à travers sa dimension spontanée et désintéressée.»

CELSIUS NSENGIYUMVA, RESPONSABLE DE L'ENTITÉ MNA

FORMATION CUISINE: ADÉQUATION ENTRE FORMATION ET MARCHÉ DU TRAVAIL

L'entité Cuisine représente un dispositif important de la stratégie d'intégration professionnelle de l'EVAM. Sa mission principale est de proposer un Programme de Formation et de Pratique Professionnelles dans le domaine de la restauration aux requérants titulaires d'un permis F ou N.

Le programme théorique et pratique correspond aux besoins du marché du travail suisse. Il se veut un passeport vers l'emploi et, donc, vers l'autonomie du migrant.

Dans le cadre de cette formation, l'équipe de la Cuisine produit les repas pour les collaborateurs et les bénéficiaires en cours sur le site principal, les conditionne et les livre sur les lieux d'hébergement où cela est nécessaire.

« L'emménagement sur le site du nouveau siège de l'EVAM a marqué le début d'une nouvelle étape. Les infrastructures — une cuisine conçue par notre équipe — nous ont permis de répondre aux attentes de l'établissement et de relever de nouveaux défis. Les effectifs de l'équipe ont augmenté, ce qui a permis de développer la formation. Le nombre des apprentis, tous migrants, est passé de un à six. Durant leur cursus à l'EVAM, les bénéficiaires effectuent des stages dans des restaurants. Les possibilités de formation se sont également élargies grâce à l'organisation de buffets dînatoires. Aujourd'hui, des partenaires externes, avec qui la collaboration est excellente, nous sollicitent et nos bénéficiaires sont très appréciés. La finalité de ce programme reste bien évidemment l'accès au marché de l'emploi. »

DAVID BERSOT. RESPONSABLE DE L'ENTITÉ CUISINE



«HÉBERGER UN MIGRANT», DE L'OSAR À L'EVAM

Lancé dans quatre cantons, dont celui de Vaud, par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), le projet d'hébergement de migrants chez des particuliers a rapidement suscité l'intérêt de l'EVAM. La vie sous un même toit constitue pour les requérants appelés à rester durablement en Suisse un tremplin sur le long chemin vers l'intégration sociale et professionnelle.

Face au grand nombre d'offres auxquelles l'OSAR ne parvenait pas à faire face, l'EVAM a repris ce projet et y a dédié une petite équipe. Aujourd'hui, plus de cent personnes en bénéficient.

« Lorsque j'ai entendu parler de ce projet, mon intérêt a été immédiat. J'v ai vu un merveilleux outil d'intégration, mais aussi un vrai challenge à relever. Entrer dans l'univers des personnes qui accueillent et des migrants, comprendre leurs rêves et leurs attentes, découvrir leurs besoins et leurs systèmes de fonctionnement et, au fil des semaines, les accompagner dans la construction de leur relation dans toutes leurs différences. Ce qui me touche le plus dans ces rencontres, c'est la solitude des migrants, les blessures qui se referment peu à peu lorsque la confiance s'installe et que la chaleur humaine répare, le respect et la gratitude réciproques qui permettent de se dire au revoir le moment voulu. Participer à ces rencontres inattendues et voir la magie opérer est une source de satisfaction sans cesse renouvelée, que n'entachent pas les incompréhensions ou les conflits inévitables. Ce projet va au-delà de la rencontre entre une famille et un migrant en vue de faciliter sa vie en Suisse.

VÉRONIQUE DIAB VUADENS, COLLABORATRICE PROJET « HÉBERGER UN MIGRANT »

« J'ai eu la chance de commencer ce projet aux côtés de l'OSAR (Organisation suisse d'aide aux réfugiés), en mars 2015. Depuis, je ne peux que constater que ces placements dans une famille ou dans un village sont, dans l'ensemble, une véritable réussite. Sur le plan humain, c'est une évidence. Pour l'intégration des migrants, également. J'aime permettre aux gens de se rencontrer, sentir leurs besoins, leurs projets, me mettre dans l'ambiance des familles, de leur maison et deviner les attentes de chacun. Quand il s'agit de l'accueil d'une famille dans un village, même si certains y sont opposés, cette famille finit toujours par faire l'unanimité auprès de la population... CÉCILE JOLY, COLLABORATRICE PROJET « HÉBERGER UN MIGRANT»

LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS, PRIORITAIRES POUR LES COURS DE FRANÇAIS

Face au nombre important de mineurs non accompagnés (MNA) arrivés dans le canton en 2015, puis en 2016, l'EVAM s'est mobilisé pour identifier des solutions d'accueil adaptées. Une ancienne propriété d'une congrégation religieuse, située sur les hauts de Montreux, est acquise par l'EVAM en février 2016. Ce foyer de 36 places accueille des jeunes un mois plus tard. Toujours pour les MNA, l'établissement aménage, au sein de la structure existante de Crissier, un foyer de 52 places.

Mais, au-delà de l'hébergement, cette population impose à la collectivité un devoir de protection et d'éducation. En la matière, tous les jeunes de moins de 15 ans ont été enclassés à l'école obligatoire. En revanche, la scolarisation des « plus de 15 ans » s'est révélée plus complexe. L'EVAM a alors décidé d'intégrer ces jeunes en priorité dans ses cours de français intensifs. A la rentrée scolaire d'août, tous ceux qui avaient le niveau pour suivre les cours à l'Ecole de la transition ont pu être enclassés.

« En dehors des apports techniques, les cours de français permettent aux MNA, dans les classes et dans l'espace du centre de formation, de verbaliser spontanément leurs inquiétudes, de se projeter dans un avenir (même encore hypothétique) et, surtout, de créer dans un environnement sûr un lien de camaraderie avec d'autres élèves et un lien de confiance avec leur enseignant et leur éducateur.

C'est aussi parce que les besoins des MNA sont spécifiques que nous avons créé au sein de notre centre de formation différents dispositifs pour un apprentissage inclusif et actionnel. Citons par exemple la possibilité pour ces jeunes (et les plus âgés) de suivre des appuis, de participer à certains événements sportifs publics, de développer des échanges culturels (UNIL) ou encore de suivre des enseignements « in situ » qui leur permettent d'appréhender au mieux notre espace public.

Enfin, le centre de formation a intégré, depuis fin 2016, un enseignement spécifique à effectif réduit, basé sur la dynamique du corps et fondé sur l'approche ludique dans l'espace. Les élèves y apprennent le français et les mathématiques « en mouvement ».

ALEXANDRE DEHAIS, ENSEIGNANT

SE FORMER POUR TROUVER UN EMPLOI

Outre les cours de français, élément clé du dispositif d'intégration sociale, l'EVAM investit des moyens importants dans la formation professionnelle. Des Programmes de Formation et de Pratique Professionnelles (PFPP) ont ainsi été proposés aux migrants dans quatre secteurs d'activité: les techniques d'entretien, la peinture, la santé et la cuisine. En 2016, l'une des bénéficiaires de ces mesures s'est particulièrement illustrée. Une Tchétchène, arrivée en Suisse en 2005, a d'abord suivi une formation d'une année au sein de la cuisine de l'EVAM. Décelant son potentiel, le responsable lui a proposé de suivre un apprentissage AFP (Attestation Fédérale de Formation Professionnelle). A l'examen pratique final, elle a décroché la note de 5.8, obtenant le premier prix du canton. Aujourd'hui, elle est cheffe de cuisine au Café-Restaurant du Pont à Lucens.

« Je suis très reconnaissante envers l'EVAM, et en particulier envers David Bersot, le responsable de l'entité Cuisine, qui m'a aidée et soutenue tout au long de ma formation et de mon apprentissage. Lorsqu'on arrive en Suisse, on se sent perdu et on ne sait pas quoi faire. On a besoin de quelqu'un qui nous soutient et qui nous propose des solutions pour notre avenir. Après l'obtention de mon AFP, j'ai très rapidement trouvé un emploi. Je travaille dans un restaurant à Lucens, en cuisine. Un bénéficiaire de l'EVAM, qui a effectué la même formation que moi, a fait un stage dans cet établissement. Il vient d'être engagé et va prendre ses fonctions très prochainement. La cuisine et la pâtisserie sont ma passion. Maintenant, je peux dire que je suis heureuse, car je sais que, toute ma vie, je ferai quelque chose qui me plaît. » ELISA SCHAIPOVA. ANCIENNE BÉNÉFICIAIRE

ET APPRENTIE DE L'EVAM, AUJOURD'HUI CHEFFE DE CUISINE AU CAFÉ-RESTAURANT DU PONT À LUCENS

Elisa Schaipova, cheffe de cuisine



POINTS FORTS

L'EVAM inaugure sa première construction

Fin janvier 2017, l'EVAM a inauguré le premier foyer qu'il a fait construire. Cette structure temporaire, située à Ecublens, se compose de quatre volumes formant deux bâtiments. Le tout a été réalisé à partir d'éléments préfabriqués recyclables à 70 %. Les travaux, qui ont démarré en février 2016, ont duré onze mois. Le foyer de 110 chambres accueille, depuis février 2017, une population mixte.

L'EVAM ferme le dernier abri PC

L'établissement s'était fixé pour objectif de fermer tous les abris de protection civile. Fin novembre 2017, l'EVAM a mis un terme à l'exploitation de l'abri de Nyon, qui était la dernière structure d'hébergement en sous-sol encore en activité. Cette fermeture marque la fin d'un cycle de presque neuf ans. Le premier abri de protection civile exploité par l'établissement avait ouvert en 2009, à Nyon également. Conséquence de cette décision, la structure de jour de Nyon, qui accueillait en journée les migrants logés à l'abri, a aussi fermé ses portes.

Le foyer du Chalet-à-Gobet, situé sur les hauts de Lausanne, a également cessé son activité fin décembre 2017. Cette structure d'hébergement collectif avait été mise à disposition de l'EVAM par la Ville de Lausanne en 2015, pendant une période de fort afflux de migrants. Ces fermetures sont dues à la diminution du nombre de personnes à héberger et à l'ouverture du foyer d'Ecublens, qui a permis de (re)loger des bénéficiaires.

L'intégration sur le marché de l'emploi : une priorité

Les formations de l'EVAM sont axées sur la théorie et la pratique. Elles favorisent l'autonomie des bénéficiaires, tout en correspondant aux besoins du marché du travail suisse. Pour faciliter et accompagner la prise d'emploi des migrants, l'EVAM offre un nouveau service sur-mesure et gratuit : le Pôle Insertion Cuisine. Ce programme répond en tous points aux besoins qu'un futur employeur peut rencontrer lors du recrutement de personnel de cuisine.

Dispensé par cinq formateurs cuisiniers, le programme complet s'étend sur une année. Un stage d'un mois au sein d'entreprises partenaires vient conclure la formation. Une fois certifiés, les bénéficiaires sont en mesure d'assumer un poste polyvalent ou une place en tant qu'aide en cuisine. Soulignons que les personnes formées disposent d'un permis qui leur permet de travailler.

Les critères pour intégrer la formation sont une forte motivation, ainsi qu'un niveau de français qui permet la compréhension des consignes.

Les bénévoles, un rôle essentiel

Un important réseau de bénévoles s'est constitué, ces dernières années, dans le canton de Vaud, pour œuvrer auprès des migrants. Des citoyens touchés par le sort des migrants se sont investis en leur proposant des activités sportives, créatives, culturelles, des sorties, des repas en commun ou encore des cours de langues. En 2017, ces élans de solidarité n'ont pas faibli, bien au contraire! Grâce à l'engagement de femmes et d'hommes volontaires, des bénéficiaires de l'EVAM ont également pu être aidés et soutenus dans des démarches telles que des recherches de stages, d'apprentissages et d'emplois. Ces nombreuses actions sont une plus-value considérable. Elles représentent aussi une belle opportunité de rencontres riches, et une ouverture sur la société suisse.

Modification des normes d'assistance

Des normes encourageant la prise d'emploi ont été introduites dans le dernier Guide d'assistance de l'EVAM, entré en vigueur au 1er septembre 2017. Ces nouvelles règles d'assistance devraient rendre l'exercice d'une activité lucrative plus avantageux pour les bénéficiaires et contribuer à favoriser leur accès à l'autonomie.

MNA: intensification des collaborations interservices

Dès la fin 2016, les arrivées sont allées decrescendo. Une baisse qui s'est progressivement installée en cours d'année. 2017 a surtout vu s'instaurer un certain état d'esprit plus rasséréné au sein des différents acteurs qui s'occupent des mineurs non accompagnés du canton. Une collaboration efficace entre les services s'est mise en place, avec des professionnels performants et rôdés, qui se sont forgés à l'épreuve du feu des deux années précédentes.

Aujourd'hui, ces acteurs se connaissent et ont appris à parler le même langage, grâce à des espaces de rencontres réqulières et des canaux de communication identifiés.

MISSIONS ET ORGANISATION

Missions

L'EVAM est l'institution chargée de mettre en œuvre l'assistance prévue par la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA) du 7 mars 2006. L'établissement dispense aussi l'aide d'urgence, un régime d'assistance délivré principalement en nature aux personnes en situation irrégulière.

De ces deux missions découlent les trois prestations fournies par l'EVAM: l'hébergement, l'encadrement et l'assistance. Le canton de Vaud reçoit environ 8% des demandeurs d'asile sortant des centres d'enregistrement et de procédure de la Confédération, selon une clé de répartition basée essentiellement sur la démographie des cantons.

Chiffres et tendances

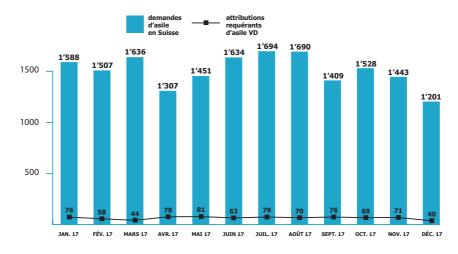
Au 31 décembre 2017, l'EVAM assistait 6'018 migrants (contre 6'351 fin 2016), représentant 3'782 (4'076) familles, réparties selon les statuts suivants :

- 1'836 (2'409 en 2016) requérants d'asile en procédure (permis N)
- 3'378 (3'058) personnes au bénéfice d'un permis F
- 804 (884) personnes à l'aide d'urgence

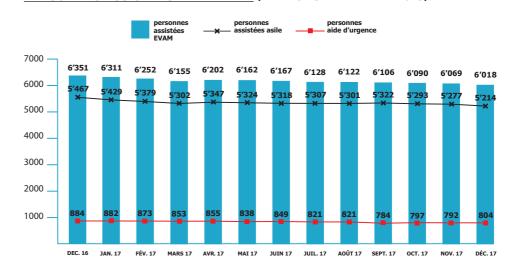
L'année 2017 marque ainsi une diminution de 333 personnes entre janvier et décembre. Ce chiffre représente une baisse de près de 5 %, qui s'explique par la baisse du nombre d'arrivées. Soulignons encore qu'au niveau de l'aide d'urgence, il s'agit du chiffre le plus bas depuis 2010 (886). Le pic avait été atteint en 2012, avec 1'152 personnes bénéficiaires de ces prestations d'urgence.

Parmi les migrants assistés, 553 (578 en 2016) étaient autonomes sur le plan financier, fin décembre 2017. Ils ne dépendaient de l'EVAM que pour la fourniture d'un logement et/ou d'une assurance maladie, des prestations qu'ils doivent rembourser. L'EVAM recensait aussi 701 (629) personnes partiellement assistées, c'est à dire disposant d'un revenu inférieur aux normes d'assistance en vigueur.

DEMANDES D'ASILE DÉPOSÉES EN SUISSE ET PERSONNES PRISES EN CHARGE PAR L'EVAM



PERSONNES ASSISTÉES PAR L'EVAM (VALEURS EN FIN DE MOIS)



FONCTIONS DE SUPPORT

Ressources humaines

L'EVAM a vu ses effectifs diminuer de 6.5 %, portant à 516 le nombre de collaborateurs au 31 décembre (soit 460 postes équivalent plein temps).

Comparativement à l'année 2016, les recrutements externes ont légèrement diminué. Néanmoins, 114 personnes ont intégré l'établissement dans le courant de l'année 2017, soit 72 collaborateurs, 20 stagiaires en cours de formation ou en réinsertion, 15 civilistes et 7 pré-apprentis et apprentis.

En parallèle, le nombre de transferts internes de collaborateurs, dans une fonction identique mais sur un autre site, ou dans une fonction différente mais nécessitant un profil similaire, a augmenté.

La diminution du nombre de bénéficiaires a également impacté l'activité des ressources humaines. Ainsi, en 2017, l'entité a été sollicitée pour accompagner la hiérarchie dans l'identification des collaborateurs touchés directement et indirectement par les fermetures de sites, dont dix abris de protection civile et six structures de jour. Elle s'est occupée de la préparation des entretiens avec le personnel concerné, puis de la communication interne.

Au cours de l'année, 3'077 jours de formation continue interne et externe ont été octrovés comme temps de travail. soit en moyenne 5,7 jours de formation par collaborateur et une augmentation de 18,7% par rapport à 2016. Les principales nouvelles thématiques étaient axées sur :

- La sensibilisation à l'intervention et à l'évacuation en cas d'incendie ainsi qu'à la levée de doute.
- La prévention et la gestion des risques suicidaires auprès de nos bénéficiaires avec des formations «sur-mesure», en fonction des collaborateurs.
- La professionnalisation des surveillants par l'encouragement à effectuer le Brevet fédéral d'agent de sécurité et de surveillance.
- L'acquisition de compétences supplémentaires spécifiques pour les surveillants travaillant en fover MNA.
- Le perfectionnement des enseignants à travers divers volets de formation menant à la certification «fide».
- Diverses formations managériales, notamment pour donner suite aux évaluations de compétences des cadres.

Soutien juridique

Les décisions administratives de l'EVAM peuvent être contestées par les requérants, qui disposent d'un délai de dix jours pour faire opposition. Ces contestations portent principalement sur l'aide financière octroyée et les décisions en matière d'hébergement.

En 2017, 472 oppositions ont été déposées, soit une augmentation non négligeable par rapport à 2016 (393). Sur les oppositions déposées, 436 ont été traitées en 2017: 222 ont été rejetées, 167 ont été admises totalement ou partiellement, et 47 ont été jugées irrecevables ou sans

Seules 31 ont été suivies d'un recours auprès du Département de l'économie et du sport (DECS), devenu le Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) en cours d'année.

Parmi les personnes déboutées, 4 ont porté l'affaire au Tribunal administratif. Aucune n'a recouru auprès du Tribunal fédéral.

De son côté, soucieux de garantir la sécurité de ses collaborateurs et de ses bénéficiaires, l'EVAM a notamment déposé:

- 6 dénonciations pénales pour violence et menaces contre les fonctionnaires (285 CP).
- 6 plaintes pénales pour violation de domicile et tentative de violation de domicile.
- 11 plaintes pénales pour dommages à la propriété (144 CP).
- 5 dénonciations et plaintes pénales regroupant à la fois les infractions relatives aux art. 144 et 285 CP.
- 2 dénonciations pour d'autres motifs.

Toujours mobilisé dans la lutte contre les abus et les fraudes, l'EVAM a aussi déposé, en 2017, 29 dénonciations auprès du Ministère public pour assistance indue.

Système d'information

En 2017, l'EVAM a équipé le foyer d'Ecublens d'un accès WiFi, réservé à l'usage des bénéficiaires. Ils peuvent ainsi rester en contact avec leurs proches, leur culture d'origine, ou encore rechercher des informations diverses.

Au cours de l'année, l'entité Système d'information a introduit de nouveaux logiciels destinés à fluidifier le travail des unités et à améliorer la qualité des données. Le « Portail 360 Requérants » offre une vue consolidée de la situation individuelle des bénéficiaires en regroupant les principales informations issues de plusieurs applications utilisées par différents métiers. Ainsi, avec une même vision 360° de la situation d'un requérant, les collaborateurs gagnent en cohérence au niveau de la prise en charge.

L'application «Mesures», quant à elle, permet d'optimiser le suivi des migrants en mesures d'intégration (cours de français, programmes d'occupation, mesures externes, etc.).

ASSISTANCE

L'assistance consiste en une aide financière ou en nature, selon des normes fixées par le Conseil d'Etat, ainsi qu'en une prise en charge des frais médicaux et d'accidents. L'unité Assistance est chargée de l'évaluation des requêtes. Elle traite l'attribution des aides, leur distribution, leur administration et le contrôle.

La convocation pour l'assistance des bénéficiaires en emploi passe à un rythme bimestriel

Afin de responsabiliser et d'autonomiser les bénéficiaires en emploi, depuis le 1er février 2017, les entretiens de CAF (définition au dernier paragraphe) ont lieu tous les deux mois (contre une périodicité mensuelle auparavant). Dès lors, les justificatifs de revenus peuvent être envoyés indépendamment de la date de rendez-vous, par voie électronique ou par courrier.

Le résultat de ce changement est positif : les documents arrivent plus rapidement à l'EVAM et l'assistance est versée dans de plus brefs délais.

Inciter la prise d'emploi avec de nouvelles normes d'assistance

Auparavant, certains bénéficiaires ne trouvaient que peu d'avantages financiers à exercer une activité lucrative, tant la différence de revenu entre leur situation à l'assistance et celle en tant qu'employé était minime. De plus, l'ancien régime n'intégrait pas de progressivité significative des montants laissés à leur libre disposition. Depuis septembre 2017, de nouvelles règles rendent l'exercice d'une activité lucrative plus attrayant. Elles contribuent ainsi à favoriser leur accès à l'emploi et à l'autonomie.

Généralisation de la distribution des titres de transport

Depuis le 1er octobre 2017, tous les bénéficiaires détenteurs de permis N et F, sur l'ensemble du canton de Vaud, se voient délivrer un abonnement de parcours. Ce titre de transport permet à tout adulte qui ne vit plus dans un foyer d'accueil et socialisation de se déplacer librement de son domicile à son antenne de référence, ainsi que jusqu'à Lausanne. Les enfants âgés de 6 à 15 ans reçoivent une carte junior leur permettant de voyager gratuitement, s'ils sont accompagnés par un parent muni d'un titre de transport valable.

Le décompte d'assistance (art. 80 du Guide d'assistance)

Le décompte d'assistance est à la fois le budget de l'unité familiale détaillant ses charges et ses produits et une décision formelle d'octroi de prestations d'assistance ou de restitution, dès lors qu'il produit un résultat négatif. Cela peut être le cas, par exemple, lorsque les bénéficiaires ont des revenus. Le décompte est produit mensuellement en début de mois sur la base de la situation connue à ce moment. Chaque changement modifiant le droit à l'assistance intervenant en cours de mois doit faire l'objet d'un décompte correctif, pour que celui-ci reflète toujours fidèlement l'aide réelle qui a été perçue.

La commande d'assistance financière (CAF, art. 81 du Guide d'assistance)

L'assistance de l'EVAM n'intervient que sur demande du bénéficiaire et est soumise au principe de subsidiarité. Toutes les personnes majeures ne répondant pas à l'autonomie financière sont donc convoquées régulièrement à un entretien formel où elles doivent annoncer tout changement dans leur situation personnelle et financière, en particulier toute prise d'emploi. La signature de la CAF est une condition au versement de l'assistance. Toute déclaration erronée ou omission expose nos bénéficiaires à des sanctions administratives et pénales importantes.

96'597

Décomptes d'assistance émis (+2,1%)

19'834

Rendez-vous de Commande d'assistance financière (CAF) (-26%)

109

pour soupçon d'abus d'assistance (+18,5%)

Enquêtes menées

30'107 Visites à la réception

(+5,2%)

46'668

Documents saisis et traités (-10%)

20'837

Factures d'interprétariat médical payées pour nos affiliés (+29,5%)

1'527 **Demandes** de relevés ASV (+2'150%)

HÉBERGEMENT

Les migrants accueillis par l'EVAM sont principalement logés dans des foyers collectifs, des appartements ou chez des particuliers, au travers du projet « Héberger un migrant ».

L'unité Hébergement gère les places et les attribue en tenant compte de la situation personnelle et du statut des bénéficiaires. Elle assure également la gérance et l'entretien de plus de 1'900 appartements, dont 400 en propriété et plus de 1'500 en location. Elle entretient par conséquent des relations quotidiennes avec les régies immobilières.

L'EVAM possède 26 immeubles, dont 25 sont destinés au logement et un à l'administration.

L'unité Hébergement assure aussi la gestion des locaux administratifs de l'EVAM et la logistique pour les bénéficiaires et les collaborateurs (mobilier, véhicules, fournitures).

En 2017, l'objectif principal était de gérer la diminution du nombre de bénéficiaires en optimisant les places d'hébergement, en fermant des structures et en résiliant des baux, sans toutefois mettre le système en péril, en cas de nouvelle augmentation du nombre d'arrivées.

Rénovation d'immeubles

L'établissement continue de rénover ses propriétés pour assurer l'entretien de son parc immobilier. Ainsi, 2017 marque

le début de la restauration totale d'un immeuble situé à Chavannes-près-Renens. Le bâtiment présentait des risques statiques majeurs. Les travaux devraient s'achever fin 2018.

Prévention des incendies : formation à la sensibilisation au feu et à l'extinction

Les bénéficiaires du foyer de Bex et des collaborateurs de l'EVAM ont participé à une journée de formation sur le thème de la prévention des incendies et de la sensibilisation au feu et à l'extinction. Le cours montrait comment reconnaître les différents types de feux et trouver le moyen d'extinction adéquat... et/ou le bon réflexe. La journée alliait pratique et théorie. Il a aussi été question d'apprendre à utiliser un extincteur et de ne pas oublier qu'en cas d'incendie, le premier geste est de déclencher l'alarme.

« Héberger un migrant » et

sur le long chemin de l'intégration.

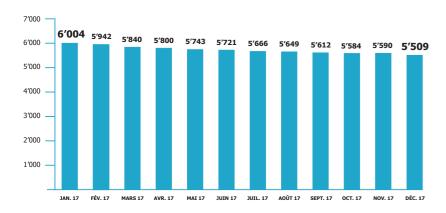
« Un Village – Une Famille » prennent de l'ampleur Fin 2017, 117 migrants étaient accueillis chez des particuliers et au sein de villages vaudois dans le cadre des projets « Héberger un migrant » et « Un Village – Une Famille ». Plus de 40 nouvelles familles et 5 villages additionnels ont rallié cette action au cours de l'année pour

accueillir et accompagner des personnes requérantes d'asile

Aussi, depuis le début des projets, plus de 200 migrants ont été hébergés au moins un mois dans des familles ou dans des villages. En moyenne, les citoyens locaux et leurs hôtes vivent sous le même toit pour une période de 9 mois.

Vous disposez d'une chambre meublée, proche des transports en commun et disponible pour une durée minimale de six mois? Nous cherchons de nouvelles familles d'accueil. Prenez contact avec l'EVAM www.evam.ch/hebergerun-migrant-un-village-une-famille

PERSONNES HÉBERGÉES PAR L'EVAM VALEURS EN FIN DE MOIS

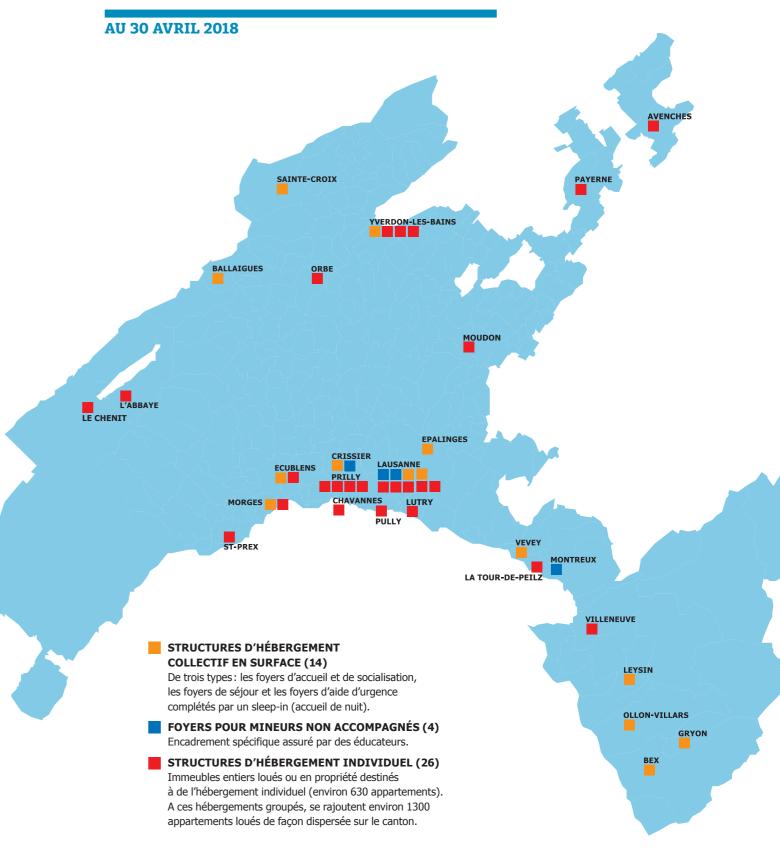


TYPE D'HÉBERGEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2017





SITES D'HÉBERGEMENT



ENCADREMENT

L'EVAM favorise l'autonomie et l'intégration des demandeurs d'asile en leur fournissant des prestations de formation, des cours de français, des programmes d'activité et des mesures d'appui à l'insertion socio-professionnelle, notamment. Des assistants sociaux et des éducateurs prodiguent aide et conseils relatifs à divers problèmes d'ordre individuel, soutiennent les démarches auprès d'organismes spécialisés et orientent vers des partenaires compétents.

L'entité Cuisine propose aux demandeurs d'asile une formation dans le domaine de la restauration. Elle fournit également les repas aux jeunes hébergés au sein des foyers pour mineurs non accompagnés, elle est responsable du fonctionnement des épiceries et gère un restaurant de type self-service, accueillant collaborateurs et bénéficiaires sur le site de Lausanne-Vidy.

L'entité Surveillance veille à la sécurité du personnel, des résidents et des biens de l'établissement, tout en participant au maintien de l'ordre dans les foyers. Elle assure également le respect des règlements de maison et intervient en cas d'alarmes et d'urgence.

Jeunes migrants : priorité à la formation

En termes de formation et d'insertion professionnelle, l'enjeu est de donner aux jeunes les outils qui leur permettront d'intégrer les structures ordinaires (école, apprentissage, etc.), puis de les accompagner dans cette entreprise.

Mais comment atteindre un objectif professionnel lorsque le parcours scolaire n'a pas été effectué en Suisse? Comment rattraper un cursus lacunaire? Pour beaucoup de jeunes, tout commence par l'école de la transition (EDT). L'accent est mis sur l'acquisition du français, des mathématiques et sur la connaissance des institutions suisses et du système de formation du pays.

En parallèle, il est déjà temps de s'intéresser et de s'informer sur les différents métiers accessibles, puis de cibler un projet professionnel, avant d'effectuer des stages de découverte.

La Cellule d'orientation et le Groupe emploi de l'EVAM prennent alors le relais: bilans de compétences, recherche de formations, de places de travail et contacts avec le futur employeur

Certains jeunes se dirigeront vers un emploi dit non qualifié, d'autres vers un apprentissage de type AFP ou CFC. Quelques-uns parviendront aussi à intégrer des écoles du secondaire 2, telles que le gymnase. Tout dépend du bagage acquis dans le pays d'origine, mais aussi de la faculté d'adaptation, des compétences et des mises à niveau personnelles.

En dépit des difficultés, des épreuves de la vie et de l'absence de la famille, ces jeunes ont une incroyable

capacité d'adaptation, d'immenses ressources et un potentiel qui n'est plus à démontrer.

Formation spécifique pour surveillants des foyers MNA

En 2017, il a été décidé de ne plus faire appel à des entreprises de sécurité externes dans les foyers pour MNA et d'introduire le travail du week-end pour le personnel de l'EVAM. Les surveillants attitrés aux foyers MNA ont alors vu leur cahier des charges intégrer une dimension plus éducative. Afin d'acquérir de nouvelles compétences, ils ont suivi des formations obligatoires. Au programme : sensibilisation aux difficultés de l'adolescence et à ses spécificités chez les MNA et apprentissage d'une posture professionnelle adaptée.

Développer son savoir-faire avec des ateliers pratiques

Un atelier créatif animé par une enseignante d'arts visuels bénévole, un atelier couture orchestré par une bénéficiaire professionnelle du domaine et divers ateliers cuisine ont été organisés tout au long de l'année. Les enseignants et les stagiaires préparent les participants à ces activités, puis les accompagnent, afin d'assurer un encadrement optimal. Ces ateliers sont l'occasion d'apprendre en faisant, en application directe de l'approche actionnelle.

Dans cette même perspective, plusieurs visites et cours hors-murs ont été organisés, comme par exemple la participation à des journées de rencontres avec des classes du gymnase.

Nouvelles méthodes pédagogiques

Les enseignants ont poursuivi leur formation à l'approche pédagogique « fide » (un concept d'apprentissage des langues mis en place par le Secrétariat d'Etat aux migrations) en suivant deux modules : « Enseignement sur la base de scénarios » et « Didactique des langues secondes ».

La collaboration avec «Intégration pour tous», «Mode d'emploi» et l'OSEO (Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière) a été approfondie, avec l'accueil de stagiaires et l'organisation de visites

Travaux d'utilité publique : nouveaux partenariats

Initialement développés pour occuper les demandeurs d'asile, les travaux d'utilité publique (TUP) ont aussi pour objectif de les intégrer dans la société d'accueil. En 2017, 47 TUP ont été proposés à 236 participants, des chiffres en hausse par rapport à l'année précédente.

Au terme d'un projet pilote de six mois, l'EVAM a signé, en octobre, un partenariat avec les CFF pour le projet «Team Clean». Ce programme d'activité représente une première expérience en entreprise pour des migrants et améliore le confort des voyageurs, par le biais d'un nettoyage d'appoint dans les trains en service.

Dans divers lieux du canton, d'autres programmes d'activité ont été mis en place (voir sous Secteurs). Ces travaux d'utilité publique ont de multiples objectifs: utiles à la collectivité, ils permettent également de développer les compétences pratiques et linguistiques des participants, tout en luttant contre les effets négatifs de l'inactivité (isolement, oisiveté, perte de confiance en soi, etc.). Ils

favorisent aussi l'intégration sociale des requérants, en leur permettant de se constituer un réseau de soutien.

Projet InVaud, mieux intégrer les jeunes dans le monde professionnel

Initié par le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), le projet pilote InVaud, mené conjointement par l'EVAM et Insertion Vaud, a démarré en milieu d'année. Il consiste à soutenir l'apprentissage du français et l'insertion socio-professionnelle de jeunes primo-arrivants qui bénéficient d'une forte probabilité de rester durablement en Suisse.

Les objectifs du projet sont :

- Intégrer les jeunes de 19-25 ans le plus tôt possible soit par un travail, une formation professionnelle ou une formation en école.
- Faire bénéficier les jeunes de 19-25 ans d'un accompagnement à visée « intégration socio-professionnelle » dès leur arrivée en Suisse, indépendamment de leur potentiel.
- Développer une prise en charge innovante indépendamment du statut du jeune au sein de l'EVAM et Insertion Vaud.

L'accompagnement spécialisé a pour objectif de soutenir chaque participant dans un processus de formation ou d'insertion socio-professionnelle réaliste qui corresponde à ses compétences, son potentiel et ses aspirations. Ce dispositif permet au bénéficiaire, a priori éloigné de l'emploi (de par son niveau de français, son manque de qualification et/ou d'expérience reconnue, son statut administratif, et/ ou des problématiques de santé), d'échanger régulièrement avec la conseillère en insertion. Cette dernière établit avec lui un rapport de confiance afin de faire le point sur sa situation passée et présente et de le préparer à entrer dans le monde de la formation et/ou du travail en Suisse avec ses exigences, règles, avantages et contraintes.

Le projet étant actuellement en cours, les résultats ne sont pas encore connus.

Job-coaching à l'entité Cuisine

L'entité Cuisine propose désormais du « job-coaching », en collaboration étroite avec le Groupe Emploi de l'EVAM.

L'objectif est de placer des bénéficiaires, ayant suivi ou étant en cours de formation préprofessionnelle cuisine, en emploi dans le secteur de la restauration. Vu le succès de cette démarche en 2017, le projet est reconduit en 2018.

Un nouveau programme de formation et pratique professionnelle (PFPP) dans le domaine du service sera également proposé en 2018. 3'249

Personnes ayant suivi des mesures dont 885 en cours de français intensif (3'306 en 2016, dont 872 en cours de français intensif)

1'333 Cours de français semi-intensif (chiffres 2016 non disponibles) 4'504

Demande de prestations supplémentaires traitées (4'178 en 2016)

264

Visites à domicile par des assistants sociaux (347 en 2016)

11'014 RDV sociaux(10'187 en 2016)

160'855Repas produits
(232'276 en 2016)



2017, année « zéro abri »

La baisse du nombre des arrivées et l'ouverture du foyer d'Ecublens ont permis de mettre progressivement un terme à l'exploitation des abris de protection civile.

Ainsi, dès janvier, les abris de Bussigny et de Préverenges ont cessé leur activité. Puis, ce fut le tour de celui d'Epalinges en février, de Renens et de Crans-près-Céligny en mars, de Chexbres et d'Echallens en mai, de Clarens en juin, de Gland en août et, finalement, de Nyon en novembre. Les structures de jour qui y étaient associées ont également fermé leurs portes: La Gravière (Prilly) en janvier, Les Boveresses (Lausanne) en février, Gland en mars, Crissier en mai, Montreux en juin et Nyon en novembre.

La fermeture de l'abri de Nyon, qui était la dernière structure d'hébergement en sous-sol en activité, marque la fin d'un cycle de presque neuf ans. Le premier abri exploité par l'établissement avait ouvert en 2009, à Nyon également.

L'EVAM accueille des réfugiés syriens

D'ici au printemps 2019, 160 réfugiés d'origine syrienne vont s'établir dans le canton. Les premières familles ont été accueillies en novembre 2017. Le CSIR (Centre social d'intégration des réfugiés) et l'EVAM font cause commune pour recevoir et accompagner ces personnes au cours de leurs premiers mois sur terre vaudoise.

Les prestations de l'EVAM sont les suivantes: héberger les réfugiés entre 4 et 6 mois dans les foyers d'accueil et socialisation, procurer un encadrement de proximité, les inscrire aux cours de français semi-intensifs de l'EVAM.

Quant au CSIR, il a la responsabilité de l'aide financière et de l'assurance maladie des réfugiés, de les soutenir activement dans leurs recherches d'appartement, de les accompagner dans leur processus d'intégration et de gérer chaque situation individuellement.

LAUSANNE

Un spectacle sur le thème de l'asile à la SDJ de Crissier

En mars, les bénéficiaires de la structure de jour (SDJ) de Crissier ont participé à l'organisation d'un spectacle sur le thème de l'asile. Programmée par Karine Clerc, Déléguée à l'intégration de la Ville de Renens, cette représentation, intitulée « Quai n° 1 », a été réalisée par l'association ARAVOH (Association auprès des Requérants d'Asile à Vallorbe, Œcuménique et Humanitaire). Elle a permis de donner un visage aux personnes qui vivent l'exil et à celles qui les accueillent.

Des collaborateurs de la société Salesforce partagent une journée avec des migrants du foyer de Crissier

Pour la seconde année consécutive, une dizaine d'employés de l'entreprise internationale Salesforce, basée à Morges, et une quinzaine de bénéficiaires ont passé une journée ensemble au mois de mai. L'occasion pour les participants de partager une expérience humaine riche en interculturalité, bonne humeur et activités sportives : foot, baignade, pétanque et grillades ont composé le programme de cette journée récréative.

L'entreprise Retripa ouvre ses portes aux bénéficiaires du foyer de Crissier

En juin, une vingtaine de bénéficiaires du foyer de Crissier a visité l'entreprise Retripa, à Crissier. Cette usine trie et valorise chaque année 90'000 tonnes de déchets provenant de la collecte des ménages et des grandes surfaces. Cette sortie avait pour but de sensibiliser les requérants à la réalité du terrain ; ils savent désormais comment sont traitées les ordures et sont en mesure de se représenter le tri, le traitement et le recyclage des déchets. Cette visite a permis de compléter la sensibilisation au tri des déchets effectuée au sein du foyer par les assistants sociaux et les intendants.

TUP : collaboration réussie au Festival de la Cité

Trois bénéficiaires ont intégré le staff du Festival de la Cité, à Lausanne, du 4 au 9 juillet. Ces jeunes hommes ont participé, avec le staff du festival, à l'accueil des personnes, pendant les repas. Une fois de plus, des travaux d'utilité publique (TUP) ont permis de mettre en valeur l'implication et la motivation des requérants d'asile.

La toilette de la Sorge avec les bénéficiaires du foyer de Crissier

En septembre, des bénéficiaires du foyer de Crissier et des employés de la Vaudoise Assurances ont participé conjointement à la toilette de la Sorge, dans le cadre d'un projet nommé « Involvere ».

Cette activité, liée à une démarche de promotion du bénévolat, a occupé la matinée des participants. Tous se sont ensuite réunis autour d'un repas de brochettes de viandes grillées offert par la compagnie d'assurance et de spécialités des pays des bénéficiaires de l'EVAM. Des activités sportives ont conclu cette journée.

CENTRE

Le foyer d'Ecublens prend vie

Après son inauguration en février 2017, le foyer d'Ecublens s'est rempli progressivement. Le défi majeur consistait à le faire exister également au-delà de ses murs. Au fil des mois, cette nouvelle structure a pris ses marques. Un groupe de bénévoles s'est rapidement constitué et a organisé un grand nombre d'activités, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Des liens entre migrants et indigènes se sont tissés. En octobre 2017, la Fête du foyer, ouverte à tous, a permis de célébrer et de marquer ces premiers mois d'existence. Cette journée a aussi forgé les premiers souvenirs pour toutes les personnes qui ont œuvré à ce que la fête soit belle, et qui font de cette bâtisse un véritable lieu de vie : requérants, personnel de l'EVAM et bénévoles.

NORD

Sainte-Croix : TUP au Service des travaux de la commune

Depuis 2014, la commune de Sainte-Croix engage des bénéficiaires de l'EVAM pour des travaux qu'elle ne peut réaliser, faute de temps ou de ressources. Appelés Travaux d'utilité publique, ou TUP, ces activités indemnisées se veulent un tremplin pour l'intégration des demandeurs d'asile en Suisse, en leur offrant, notamment, une première expérience dans le monde professionnel. De décembre 2016 à avril 2017, trois requérants ont prêté main forte au Service des travaux de la commune. Chaque matin, le contremaître du service se chargeait de leur assigner les tâches du jour : déneigement de chemins et d'escaliers par temps hivernal, collecte de papiers ou de déchets en cas de météo plus clémente. Ces prestations supplémentaires ont été très appréciées par les habitants. De leur côté, les migrants ont aimé le contact avec la population locale, le fait de ne pas rester inactifs et d'avoir la possibilité d'améliorer leur français. La municipalité, quant à elle, a été très satisfaite du travail fourni par les requérants, ainsi que par leur comportement.

TUP toujours : du nourrissage des oiseaux aux « Scènes du Chapiteau » en passant par l'entretien du cimetière

De juillet à novembre 2017, un bénéficiaire de l'EVAM a été associé à une activité d'un nouveau genre, pour le moins original : le nourrissage d'oiseaux. Et l'endroit où il l'a pratiqué ne l'était pas moins... Il ne s'agissait ni d'une volière, ni d'une animalerie, mais du Centre d'Art Contemporain d'Yverdon-les-Bains.

Autre décor... Au cimetière d'Yverdon, un aide a rejoint l'équipe d'entretien. Un requérant d'asile soudanais a été affecté à diverses tâches telles que l'entretien des bordures, l'étalage de graviers autour des tombes, ou encore l'arra-

chage de mauvaises herbes.

«Les Scènes du Chapiteau» est un festival estival qui allie arts de la scène et gourmandises. Depuis trois ans, l'EVAM collabore avec cette manifestation culturelle basée à Romainmôtier. En juillet 2017, des requérants d'asile ont contribué à diverses tâches allant du montage des infrastructures à l'installation électrique, en passant par l'entretien des alentours.

Les Soupes d'ici et d'ailleurs à Yverdon-les-Bains

Depuis six ans, chaque année, les soupes d'ici et d'ailleurs réunissent, pendant le mois de décembre, une guarantaine d'associations sur la Place de la gare à Yverdon. Chaque soir de la semaine, une ou plusieurs associations distribuent gratuitement aux passants entre 60 et 100 litres de soupe, du thé et du café. Cette manifestation est très appréciée du public et, à chaque édition, ce sont près de 7'000 personnes qui s'arrêtent pour partager un bol de soupe et un moment de convivialité. L'EVAM y contribue de plusieurs manières. Il se joint à l'une des associations et aux migrants pour concocter et distribuer une soupe d'ailleurs, et parfois d'ici, aux Yverdonnois. L'établissement apporte également un soutien logistique. Encadrés par une personne de l'association, deux à trois migrants travaillent durant tout le mois de décembre, chaque jour, au montage et au démontage du matériel nécessaire à la manifestation. C'est un moment formidable de partage qui facilite la rencontre de l'autre.

EST

Les migrants, utiles à la commune et à la Maison du Tourisme, à Gryon

De mai à septembre 2017, des requérants d'asile du foyer d'accueil et de socialisation de Gryon ont été employés par la commune, dans le cadre de TUP. Cet engagement volontaire leur a permis de se rendre utiles, tout en améliorant leur quotidien. Ils se sont vu confier des travaux d'entretien de la piste VTT, des sentiers pédestres et des espaces verts, mais aussi l'élimination de plantes exogènes envahissantes dans les pâturages, ainsi que des manutentions diverses. Satisfaite, la commune de Gryon souhaite renouveler cette expérience en 2018.

En 2017, la Maison du Tourisme de Gryon a également accueilli des requérants d'asile en qualité de médiateurs. Cette activité a permis de développer une meilleure cohabitation entre migrants et population locale. Ces médiateurs ont aussi pour rôle d'aider les nouveaux arrivants à mieux s'intégrer et à apprendre les règles de vie dans la société locale. Ces TUP à la Maison du Tourisme sont une véritable valeur ajoutée pour les migrants. Grâce à l'excellent encadrement et à la proactivité du directeur, les participants sortis de cet établissement sont assurément mieux préparés à prendre un emploi.

Le foyer de Vevey inaugure son épicerie

Depuis le mois de mai 2017, les bénéficiaires du foyer d'aide

33

d'urgence de Vevey ont la possibilité de préparer leurs propres mets. Les migrants font leurs courses à l'épicerie, qui se situe dans le foyer, et choisissent désormais ce qu'ils souhaitent manger. Auparavant, les repas des bénéficiaires à l'aide d'urgence étaient préparés par le programme de formation et de pratique professionnelle Cuisine à Lausanne-Vidy, livrés, régénérés et servis sur assiette.

OUEST

Nyon dit NON au foyer EVAM

Lors de la votation du 24 septembre 2017, la majorité des Nyonnais n'a pas suivi le Conseil communal qui, lors de sa séance du 30 janvier précédent, avait décidé d'octroyer à l'EVAM un droit de superficie sur une partie de la parcelle n° 307, située à la rue Saint-Jean. L'établissement prévoyait d'y bâtir un foyer destiné à accueillir des familles, des couples, des femmes et des hommes célibataires. En dépit de l'issue défavorable de ce référendum, l'EVAM ne renonce pas à rechercher des solutions d'hébergement dans la région de la Côte, plus particulièrement à Nyon, qui accueille considérablement moins de requérants d'asile que d'autres villes de taille similaire dans le canton. Sur l'ensemble du district, le nombre de migrants ne représente qu'un cinquième du chiffre des autres communes vaudoises.

Bilan positif du bureau régional du Sentier

Après un peu plus d'un an d'existence, le bilan du bureau régional du Sentier s'avère positif. La situation d'éloignement de la Vallée de Joux, par rapport à l'antenne d'Yverdon, justifie pleinement son existence.

Le bureau fait office de lien entre les bénéficiaires, la société d'accueil, les employeurs et les bénévoles, favorisant ainsi l'intégration des migrants.



RAPPORT FINANCIER

Exploitation

La baisse du nombre de bénéficiaires à prendre en charge, amorcée courant 2016, s'est poursuivie en 2017. En moyenne annuelle, leur nombre a diminué de 4.4 %, comparé à la moyenne annuelle de l'année précédente.

Toutefois, en comparaison avec les prévisions ayant servi à l'établissement du budget, le nombre de bénéficiaires pris en charge en 2017 a été supérieur de 681 personnes. Par conséquent, les coûts relatifs aux prestations d'assistance délivrées à nos bénéficiaires, ainsi que les frais d'encadrement et d'hébergement ont été plus élevés que ceux budgétés.

Compte tenu de ces augmentations, le financement cantonal a été adapté, conformément aux mécanismes d'ajustement régis par convention avec l'Etat de Vaud. Le complément de subvention octroyé à l'EVAM, en sus de ce qui était initialement prévu dans le budget de fonctionnement approuvé par le Conseil d'Etat, s'est élevé à CHF 24.8 millions.

Les prestations fournies à nos bénéficiaires telles que l'assistance, les frais médicaux et les mesures d'intégration représentent un dépassement de CHF 10.4 millions par rapport au budget. L'encadrement (charges du personnel et frais de surveillance) présente une hausse de ses coûts, de l'ordre de CHF 5.8 millions par rapport au budget. Enfin, l'augmentation de la population moyenne à héberger génère un surcoût de CHF 9.2 millions par rapport au budget pour les prestations d'hébergement.

Ainsi, le résultat d'exploitation présente un excédent de charges de CHF 265'175.

Le résultat extraordinaire et le résultat hors période étant positifs, le résultat net de l'exercice est un bénéfice de CHF 108'217.—.

Dès l'approbation des comptes par le Conseil d'Etat, ce bénéfice sera affecté au Fonds d'égalisation qui s'élèvera ensuite à CHF 2'894'357.— contre CHF 2'786'140.— l'année précédente.

Eléments significatifs du bilan

L'optimisation du parc immobilier constitue toujours un objectif majeur.

Un foyer d'hébergement collectif mixte (séjour et aide d'urgence) de 220 places a ouvert ses portes aux migrants en février 2017. Construit sur une parcelle dotée d'un plan d'affectation cantonal sur la commune d'Ecublens, l'investissement de CHF 10.1 millions pour la construction est comptabilisé dans la rubrique «Infrastructures».

Le financement a été assuré par l'octroi de nouveaux emprunts avec garantie étatique. Les taux fixes négociés à long terme permettent de faire des économies sur les charges financières prévues.

L'établissement a remboursé le solde de sa créance vis-à-vis de l'Etat de Vaud en 2017, pour un montant de CHF 1'039'396.—. Cette somme se décompose en deux parties: CHF 466'164.— proviennent du prix de vente net d'impôt de la vente de l'immeuble sis Tuilière 2-4 à Payerne, et le solde de CHF 573'232.— résulte de la trésorerie générée par les amortissements financés pour le parc immobilier, après déduction des remboursements d'emprunts effectués sur l'année.

Cette créance, qui s'élevait initialement en 2006 à CHF 9'085'000.—, est aujourd'hui éteinte.

COMPTE DE RÉSULTAT en CHF

PRODUITS D'EXPLOITATION	31.12.2017	Budget au 31.12.2017	31.12.2016
Financement cantonal	156 618 617.61	131 838 701.00	169 182 738.76
Produits d'hébergement	6 258 824.55	6 476 645.00	6 891 797.05
Produits des frais médicaux	739 925.80	794 085.00	774 414.30
Autres produits - facturations diverses	3 920 989.80	4 012 443.00	3 620 365.48
Revenus des requérants	3 801 248.30	3 175 159.00	3 304 937.40
Produits divers	80 757.25	41 450.00	23 304.94
Total des produits d'exploitation	171 420 363.31	146 338 483.00	183 797 557.93
CHARGES D'EXPLOITATION			
Prestations d'assistance, d'hébergement et d'encadrement			
Charges d'assistance	- 31 442 937.97	- 26 088 317.00	- 32 467 835.45
Loyers et charges des appartements, foyers et locaux	- 36 354 977.88	- 27 294 925.00	- 37 228 802.68
Electricité des appartements, foyers et locaux	- 2 099 918.91	- 1 952 250.00	- 1 938 547.58
Frais médicaux (y.c. honoraires courtier)	- 36 176 536.49	- 31 133 884.00	- 37 762 572.56
Frais de surveillance	- 8 424 916.33	- 6 158 188.00	- 15 153 478.85
Frais d'exploitation des mesures d'intégration	- 1 529 384.43	- 1 521 920.00	- 5 899 899.30
Charges de personnel	- 46 584 928.63	- 42 963 440.00	- 46 455 163.63
Autres charges d'exploitation			
Frais de véhicules	- 206 184.90	- 197 920.00	- 216 826.59
Assurances et taxes	- 424 768.50	- 306 519.00	- 415 019.40
Développements et exploitation de l'informatique	- 2 330 482.90	- 2 452 800.00	- 2 393 185.23
Honoraires de tiers	- 359 426.24	- 595 200.00	- 792 961.60
Frais de télécommunications	- 216 988.37	-198 000.00	- 245 747.25
Frais divers d'administration	- 441 627.05	- 519 800.00	- 523 411.40
Frais bancaires liés aux versements des prestations	- 170 034.19	- 254 100.00	- 214 916.30
Pertes sur débiteurs	- 364 848.91	- 167 500.00	- 153 575.85
Amortissements, provisions et corrections de valeur	301010131	107 300100	133 37 3103
Amortissements des immobilisations	- 4 249 258.43	- 4 137 720.00	- 3 090 801.56
Attributions aux provisions (annexe 7)	- 259 100.00	- 60 000.00	- 234 000.00
Dissolution des provisions (annexe 7)	191 972.00	-	534.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	- 171 444 348.13	- 146 002 483.00	- 185 186 211.20
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT	272 1110 10120	110 002 100100	100 100 11110
RÉSULTAT FINANCIER	- 23 984.82	336 000.00	- 1 388 653.30
Charges financières	- 241 190.22	- 336 000.00	- 258 154.91
Produits financiers	-	-	-
Résultat financier	- 241 190.22	- 336 000.00	-258 154.91
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 265 175.04	-	- 1 646 808.21
Charges extraordinaires	-200.00	_	-232.70
Produits extraordinaires	83 434.90	_	21 437.05
Produits s/ventes d'immeubles	239 363.70	_	-
Résultat extraordinaire (annexe 10)	322 598.60	-	21 204.35
Charges exercices antérieurs	- 73 062.75	_	- 295 561.15
Produits exercices antérieurs	123 855.70	-	303 645.20
Résultat hors période (annexe 11)	50 792.95	-	8 084.05
EXCÉDENT DE RECETTES/PERTE DE L'EXERCICE (annexes 8	3 & 9) 108 216.51	-	- 1 617 519.81

BILAN AU 31 DÉCEMBRE en CHF

ACTIF ACTIF CIRCULANT	31.12.2017	31.12.201
Trésorerie	855 586.35	574 973.2
Caisses	84 144.65	62 787.70
Compte de chèques postaux	195 357.65	371 177.35
Banques	576 084.05	141 008.20
Créances résultant de prestations d'assistance et de services (annexe 2)	1 578 864.18	1 201 959.1
Créances envers des bénéficiaires et des tiers	5 578 864.18	5 201 959.13
Correction de valeur	- 4 000 000.00	- 4 000 000.00
Autres créances à court terme	2 014 912.24	3 323 172.20
Compte-courant HPR	257 360.32	1 546 599.5
Compte-courant BCI	1 470 854.40	791 778.8
Compte-courant OCTP	88 314.85	860 572.5
Autres créances diverses	198 382.67	124 221.2
Actifs de régularisation	39 741 450.31	44 902 416.9
Assistance versée d'avance	1 731 163.75	1 700 803.2
Actifs transitoires divers	521 016.07	427 339.0
Actifs transitoires Etat de Vaud (annexe 3)	37 489 270.49	42 774 274.6
OTAL ACTIF CIRCULANT	44 190 813.08	50 002 521.5
CTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations corporelles (annexes 4 & 5)		
Matériel informatique	130 227.92	233 728.8
Matériel et outillage	8 965.49	19 642.7
Mobilier de bureau	213 397.79	248 177.7
Véhicules	84 790.80	138 731.4
Infrastructures en cours	_	6 573 714.1
Infrastructures	10 683 805.19	2 352 301.6
Immeubles	55 400 119.40	56 892 979.7
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	66 521 306.59	66 459 276.2
OTAL DE L'ACTIF	110 712 119.67	116 461 797.7

BILAN AU 31 DÉCEMBRE en CHF

PASSIF	31.12.2017	31.12.2016
CAPITAUX ÉTRANGERS		
Capitaux étrangers à court terme		
Dettes résultant d'achats de biens et de prestations de services	4 772 459.77	6 690 320.05
Dettes à court terme portant intérêts	2 078 663.00	1 333 036.15
Emprunts hypothécaires	36 800.00	36 800.00
Prêt du SEM	127 652.00	127 652.00
Emprunts sous garantie de l'Etat (annexe 6)	1 914 211.00	1 168 584.15
Autres dettes à court terme	38 725 694.17	44 088 099.62
Compte-courant Etat de Vaud (annexe 3)	37 782 239.76	42 181 822.13
Autres dettes diverses	943 454.41	866 881.39
Créance de l'Etat de Vaud (annexe 3)	-	1 039 396.10
Passifs de régularisation	679 430.10	735 976.30
Passifs transitoires divers	419 581.00	522 381.05
Passifs transitoires service du personnel	259 849.10	213 595.25
Total capitaux étrangers à court terme	46 256 247.04	52 847 432.12
Capitaux étrangers à long terme		
Dettes à long terme portant intérêts	59 081 160.61	58 417 904.15
Emprunts hypothécaires	1 717 200.00	1 744 800.00
Prêt du SEM	1 723 331.10	1 850 983.10
Emprunts sous garantie de l'Etat (annexe 6)	55 640 629.51	54 822 121.05
Provisions	2 480 355.00	2 410 321.00
PPE - Fonds de rénovation	29 425.00	26 519.00
Divers risques (annexe 7)	2 450 930.00	2 383 802.00
Total capitaux étrangers à long terme	61 561 515.61	60 828 225.15
TOTAL CAPITAUX ÉTRANGERS	107 817 762.65	113 675 657.27
CAPITAUX PROPRES		
Fonds d'égalisation (annexe 8)	2 786 140.51	4 403 660.32
Résultat de l'exercice en faveur/à charge de l'EVAM (annexe 9)	108 216.51	- 1 617 519.81
Total capitaux propres	2 894 357.02	2 786 140.51
TOTAL DU PASSIF	110 712 119.67	116 461 797.78

ANNEXE AUX COMPTES en CHF

1 Présentation des comptes

L'Établissement vaudois d'accueil des migrants est un établissement autonome de droit public, doté de la personnalité juridique, conformément à l'article 9 de la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA). Conformément à l'article 17 du Règlement d'organisation de l'EVAM, approuvé par le Conseil d'Etat le 28 juin 2017, les présents comptes annuels sont établis selon les dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations, articles 957 à 960e). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

Les finances de l'établissement sont gérées conformément aux principes de la légalité, de la régularité, de l'économie, de l'efficience et de l'efficacité. Le budget et les comptes de l'EVAM doivent donner une situation claire, complète et véridique de la gestion financière, du patrimoine et des dettes.

2	Créances résultant de prestations d'assistance et de services	31.12.2017	31.12.2016
	Créances découlant de prestations d'assistance aux bénéficiaires relevant de la LARA	4'191'645.55	3'895'119.85
	Créances dues pour des prestations d'assistance par des personnes		
	bénéficiant d'un permis B, du temps de leur période de prise en charge LARA	601′370.38	532′461.68
	Créances dues pour des prestations d'hébergement et de services délivrées		
	par notre établissement à des personnes bénéficiant d'un permis B,		
	aux œuvres d'entraide et services sociaux du Canton	785′848.25	774′377.6
	Valeur brute des créances	5′578′864.18	5′201′959.13
	./. Correction de valeur	- 4′000′000.00	- 4′000′000.00
	Valeur nette des créances	1′578′864.18	1'201'959.13

La valeur brute des créances au 31 décembre 2017 correspond à la somme des prestations facturées par l'établissement et toujours ouvertes à la date de clôture.

La correction de valeur est calculée en prenant en considération, tant les risques spécifiques que les risques généraux découlant de ces créances en regard de la nature de celles-ci, de la qualité des débiteurs, ainsi que de leur délai de récupération, lequel s'échelonne principalement à moyen et long terme. L'analyse effectuée donne la conclusion que la couverture du risque est suffisante.

3	Détail des rubriques «Etat de Vaud»:	31.12.2017	31.12.2016
	Solde compte-courant en faveur Etat de Vaud	- 37′782′239.76	- 42′181′822.13
	Actifs transitoires Etat de Vaud	37'489'270.49	42′774′274.68
	Solde brut en faveur de l'Etat/EVAM	- 292′969.27	592'452.55
	./. Créance de l'Etat de Vaud ¹	0.00	- 1′039′396.10
	Solde net en faveur de l'Etat	- 292′969.27	- 446′943.55

¹Selon convention avec le Canton, le différentiel de cash-flow entre l'amortissement budgété des immeubles de CHF 2'067'400.— et la somme des amortissements annuels des emprunts contractés et payés par l'EVAM de CHF 1'196'130.—, sert à rembourser la créance due à l'Etat de Vaud. En cours d'année, le produit net de la vente d'un immeuble sis à Payerne a permis un premier rabattement de CHF 466'163.70. Au 31 décembre 2017, le solde de la créance de CHF 573'232.40 a pu être totalement amorti grâce à la trésorerie générée par les amortissements budgétés sur l'exercice.

ANNEXE AUX COMPTES en CHF

4 Règles et durées d'amortissements des immobilisations corporelles

	Matériel informatique	Linéaire	3 ans
	Matériel et outillage	Linéaire	3 ans
	Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
	Véhicules	Linéaire	5 ans
	Infrastructures	Linéaire	5 à 10 ans
	Immeubles:		
	Pour la valeur du parc au 01.01.2012 et acquisitions dès 2012:	Linéaire	50 ans
	(au prorata mensualisé, pour les acquisitions de l'exercice sous revue)		
	Pour les travaux de rénovations à plus-value:	Linéaire	20 ans
	(au prorata mensualisé, pour les travaux de l'exercice sous revue)		
	Pour constructions neuves (gros œuvre et second œuvre)	Linéaire	35 ans
	(au prorata mensualisé, pour les travaux de l'exercice sous revue)		

5 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2017, la valorisation au bilan tient compte des travaux de rénovations réalisés durant l'exercice. En 2017, l'établissement a également procédé à la vente d'un objet sis dans la commune de Payerne à l'Impasse de la Tuilière 2-4.

Immeubles	Transferts RF	Valeurs ECA	Bilan au	Achats/Ventes	Bilan au
			31.12.2016	Rénovations	31.12.2017
Ecublens, Epenex 8	08.10.1999	2′810′050	4′485′201.71	- 45′525.40	4'439'676.31
Chavannes, Centrale 6	31.03.1999	1′958′167	798′433.95	585′420.48	1′383′854.43
Prilly, Chablais 37	17.07.1998	4′276′000	6′263′089.76	0.00	6′263′089.76
Prilly, Fontadel 6	03.04.1998	2′204′880	2′902′517.90	- 1′900.00	2′900′617.90
Prilly, Rapille 4	17.02.1997	4'607'863	2′077′000.00	0.00	2′077′000.00
Morges, St-Jean11	11.02.1998	1′812′188	1′266′508.60	0.00	1′266′508.60
Lausanne, Aubépines 11-13	11.02.1998	5′059′020	2'677'282.10	123′298.45	2′800′580.55
Lausanne, Chablais 49	16.08.2000	5′268′470	1′913′000.00	12′273.35	1′925′273.35
Lausanne, Renens 6	23.09.1999	3′079′000	1′728′554.00	0.00	1′728′554.00
Lausanne, Tour-Grise 26	25.08.1995	6′382′719	7′134′643.95	0.00	7′134′643.95
Lausanne, Diablerets 3bis	04.10.1999	4′192′875	2′038′000.00	0.00	2′038′000.00
Payerne, Jomini 6	28.01.1999	3′749′145	1′095′000.00	0.00	1′095′000.00
Payerne, Tuilière 2-4	26.03.1999	0.00	252′000.00	- 252′000.00	0.00
Montreux, Baye 5	07.05.1999	864'227	415′563.00	0.00	415′563.00
Villeneuve, Narcisses 5	16.12.1998	3'473'458	1′503′000.00	0.00	1′503′000.00
Yverdon, Faïencerie 5	31.07.1998	4′683′750	3′512′509.25	0.00	3′512′509.25
Yverdon, Haldimand 11	14.12.1998	2'451'059	812'000.00	0.00	812′000.00
Yverdon, Montagny 27	24.07.1997	3′281′940	1'409'072.40	29'056.85	1'438'129.25
Orbe, Moulinets 15	24.01.2000	1′064′250	282′000.00	0.00	282'000.00
Yverdon, Uttins 11	24.07.1997	2′738′554	3'667'929.65	0.00	3'667'929.65
Leysin, Ste-Agnès	22.08.2011	5′824′200	4'690'095.65	0.00	4'690'095.65
L'Abbaye, Les Bioux	28.08.2012	1′524′646	1′541′828.00	0.00	1′541′828.00
Prilly, Fontadel 29	03.10.2013	2′272′500	3'417'140.00	0.00	3'417'140.00
Lausanne, Chasseron 1	15.11.2013	3′074′583	3′756′797.00	73′007.75	3′829′804.75
St-Prex, Gare 4	18.12.2015	1′419′200	1′660′840.00	0.00	1′660′840.00
Chamby, Cornaux 13	31.05.2016	1′806′979	1′814′070.00	47′312.80	1′861′382.80
Ollon, La Clairière	23.12.2015	3′876′380	944′677.80	114'656.15	1′059′333.95
Totaux		83′756′103	64'058'754.72	685′600.43	64′744′355.15

Les valeurs ECA au 31.12.2016 s'élevaient à CHF 82'152'949.-

ANNEXE AUX COMPTES en CHF

5	Immobilisations corporelles (suite et fin)	31.12.2017	31.12.2016
	Valeurs nettes des immobilisations corporelles	4/44/040.00	1/051/00775
	Matériel informatique	1′411′819.00	1′351′007.75
	Fonds d'amortissement du matériel informatique	- 1′281′591.08	- 1′117′278.93
	Valeur nette du matériel informatique	130′227.92	233′728.82
	Matériel et outillage	275′095.46	267′452.16
	Fonds d'amortissement du matériel et outillage	- 266′129.97	- 247′809.42
	Valeur nette du matériel et outillage	8′965.49	19′642.74
	Mobilier de bureau	1′495′576.45	1′392′206.88
	Fonds d'amortissement du mobilier de bureau	- 1′282′178.66	- 1′144′029.11
	Valeur nette du mobilier de bureau	213′397.79	248′177.77
	Véhicules	1′160′030.15	1′192′030.15
	Fonds d'amortissement des véhicules	- 1′075′239.35	- 1′053′298.75
	Valeur nette des véhicules	84′790.80	138′731.40
	Infrastructures en cours	0.00	6′573′714.10
	Fonds d'amortissement des infrastructures	0.00	0.00
	Valeur nette des infrastructures en cours	0.00	6′573′714.10
	Infrastructures	16′874′391.91	6′799′005.82
	Fonds d'amortissement des infrastructures	- 6′190′586.72	- 4'446'704.14
	Valeur nette des infrastructures	10'683'805.19	2′352′301.68
	Immeubles	64′744′355.15	64'058'754.72
	Fonds d'amortissement des immeubles	- 9′344′235.75	- 7′165′775.00
	Valeur nette des immeubles	55'400'119.40	56'892'979.72
6	Emprunts garantis par l'Etat	31.12.2017	31.12.2016
	BCV - Prêt à taux fixe (échéance au 3 avril 2017)	0.00	6'829'687.45
	RP - Prêt à taux fixe (échéance au 31 décembre 2017)	0.00	4′650′000.00
	BCV - Prêt à taux fixe (échéance au 6 mai 2018)	2'811'894.35	2'859'222.35
	Postfinance - Prêt à taux fixe (échéance au 27 mai 2020)	4′799′710.00	4′900′000.00
	Postfinance - Prêt à taux fixe (échéance au 9 juillet 2021)	19'198'960.00	19'600'000.00
	Postfinance - Prêt à taux fixe (échéance au 4 décembre 2024)	7′103′266.59	7′251′877.90
	Postfinance - Prêt à taux fixe (échéance au 29 avril 2025)	4′799′504.46	4′899′917.50
	Postfinance - Prêt à taux fixe (échéance au 31 décembre 2025)	4'444'055.11	5′000′000.00
	BCV - Prêt à taux fixe (échéance au 31.12.2025)	2′337′000.00	0.00
	Postfinance - Prêt à taux fixe (échéance au 2 avril 2027)	6'664'000.00	0.00
	Postfinance - Prêt à taux fixe (échéance au 13 septembre 2027)	846′450.00	0.00
	Postfinance - Prêt à taux fixe (échéance au 27 décembre 2027)	4′550′000.00	0.00
	Total emprunts garantis par l'Etat	57′554′840.51	55′990′705.20
	Part des emprunts garantis remboursables à court terme	1′914′211.00	1′168′584.15
	Part des emprunts garantis remboursables à long terme	55'640'629.51	54′822′121.05
	Total emprunts garantis par l'Etat	57′554′840.51	55′990′705.20

ANNEXE AUX COMPTES en CHF

7	Provisions pour divers risques	Variation	31.12.2017	31.12.2016
	Remise en état des structures louées par l'établissement	69'100.00	2'450'600.00	2′381′500.00
	Fonds de régulation des loyers (Chablais 49 - Lausanne)	- 1′972.00	330.00	2′302.00
	Total selon bilan		2'450'930.00	2′383′802.00

Les principes de provisionnement sont revus périodiquement avec la direction de l'établissement selon des critères clairement explicités. Les règles d'attributions ou de dissolutions qui ont été fixées au 31 décembre 2017 sont identiques à celles de l'exercice précédent. Le principe d'attribution à la provision pour remise en état des structures louées tient compte de la nature des locaux ainsi que de la durée de l'engagement de l'établissement. Quant au Fonds de régulation des loyers pour l'immeuble sis à Avenue du Chablais 49 à Lausanne, le niveau de la provision est déterminé par le Service des communes et du logement du Canton de Vaud.

8	Fonds d'égalisation	31.12.2017	31.12.2016
	Solde avant allocation du résultat de l'exercice	2′786′140.51	4'403'660.32
	Attribution/dissolution au fonds d'égalisation	108′216.51	- 1'617'519.81
	Total	2'894'357.02	2′786′140.51
	Montant maximum autorisé du fonds d'égalisation selon l'art. 62 al. 3 LARA:	7′830′931.00	8'459'137.09
	(2016 = 5% de CHF 169'182'738.76)		
	(2017 = 5% de CHF 156'618'617.61)		
9	Affectation du résultat de l'exercice	31.12.2017	31.12.2016
	Résultat de l'exercice avant allocation au fonds d'égalisation	108′216.51	- 1'617'519.81
	Résultat en faveur / à la charge l'EVAM	108'216.51	-1′617′519.81
	((() () () () () () () () ()		

(conformément à l'art. 62 al. 3 LARA)

10 Charges & produits extraordinaires

Ce groupe de comptes comporte des mouvements de nature extraordinaire et indépendant de l'activité de l'établissement, tels que des profits comptables sur des ventes d'actifs immobilisés ou encore une participation aux bénéfices de notre assureur.

11 Charges & produits hors périodes

Les transactions relatives aux exercices antérieurs à celui sous revue, concerne principalement l'ajustement de prestations d'assistance délivrées à nos bénéficiaires, suite à la découverte de nouveaux éléments, pour des périodes antérieures à l'année 2001.

12	Engagements envers l'institution de prévoyance	31.12.2017	31.12.2016
	Montant dû à la Caisse de pensions de l'EVAM	0.00	0.00

Au 31.12.2017, le solde dû à la Caisse de CHF 82.15 a été réglé.

13 Effectif du personnel de l'établissement

A l'instar de l'exercice précédent, le nombre d'emplois à plein-temps, en moyenne annuelle, était supérieur à 250 EPT au cours de l'exercice sous revue.

14	Cautionnements	31.12.2017	31.12.2016
	Garanties données en faveur des bailleurs équivalentes		
	à deux ou trois mois de lovers nets	5'212'089.41	5′181′917.88

ANNEXE AUX COMPTES en CHF

15	Actifs mis en gage pour garantir des engagements de l'établissement	31.12.2017	31.12.2016
	Sûretés constituées en faveur de tiers		
	Valeur nominale de la cédule en garantie de prêt hypothécaire contracté à la BCV	2′500′000.00	2′500′000.00
	Valeurs nominales des cédules hypothécaires libres de gage	25′443′400.00	25′567′400.00
	Actifs engagées en garantie des dettes		
	Valeur brute au bilan de l'immeuble gagé auprès de la BCV	2′038′000.00	2′038′000.00
	Valeur brute au bilan de l'immeuble gagé auprès du SEM	1′925′273.35	1′913′000.00
16	Engagements hors bilan	31.12.2017	31.12.2016
	Des baux relatifs à la location de locaux administratifs ou de structures d'hébergement ont été conclus sur du moyen et long terme et certains		
	engagements vont au-delà d'une année pour un montant total contractuel de:	52′526′845.74	40′788′907.78

La variation significative des engagements en 2017 s'explique par la signature de baux à loyer de longue durée durant l'exercice. L'établissement n'a pas de contrats de leasing en vigueur au 31.12.2017

17 Evaluation des risques

La révision de l'évaluation des risques n'a pas amené de modifications lors de l'exercice sous revue.

FLUX DE TRÉSORERIE en CHF

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION Produits d'exploitation	2017	2016
Financement cantonal	156 618 617.61	170 687 150.66
Produits d'hébergement	6 258 824.55	6 891 797.05
Produits frais médicaux	739 925.80	774 414.30
Autres produits - facturations diverses	3 920 989.80	2 115 953.58
Revenus des requérants	3 801 248.30	3 304 937.40
Produits divers	80 757.25	23 304.94
Produits extraordinaires et hors périodes	373 646.55	29 521.10
Total des produits d'exploitation	171 794 009.86	183 827 079.03
Charges d'exploitation		
Prestations d'assistance, d'hébergement et d'encadrement	-116 003 674.71	-130 444 395.42
Charges de personnel	- 46 538 928.63	- 46 537 763.63
Autres charges d'exploitation	- 4 514 361.06	- 4 955 643.62
Charges financières	-241 190.22	-258 154.91
Charges extraordinaires et hors périodes	-255.00	-232.70
Total des charges d'exploitation	-167 298 409.62	- 182 196 190.2
Flux de trésorerie des comptes d'exploitation	4 495 600.24	1 630 888.7
Fonds de roulement (actifs circulants et dettes à court terme)		
Créances résultant de prestations d'assistance et de service	- 376 905.05	- 487 599.76
Autres créances à court terme	1 311 165.96	- 2 083 804.52
Actifs de régularisation	5 160 966.66	- 6 071 246.24
-	- 1 917 860.28	- 1 930 268.5
Dettes à court terme portent intérête	745 626.85	239 383.5
Dettes à court terme portant intérêts Autres dettes à court terme	- 5 362 405.45	
	-127 543.50	7 942 220.74 111 827.20
Passifs de régularisation Flux de trésorerie du fonds de roulement	- 566 954.81	- 2 279 487.5
LUX NET DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	3 928 645.43	- 648 598.7
	3 920 043.43	-040 330.7
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Investissements sur informatique	- 60 811.25	- 278 491.60
Investissements sur matériel et outillage	- 7 643.30	- 11 609.85
Investissements sur mobilier de bureau	- 103 369.57	- 57 580.08
Investissements sur véhicules	-	- 51 336.00
Investissements sur infrastructures (y.c. infrastructures en cours)	- 3 501 671.99	- 6 113 089.00
Investissements sur immeubles	- 889 792.68	- 4 021 224.80
Désinvestissements sur immeubles	252 000.00	600 000.00
LUX NET DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	- 4 311 288.79	- 9 933 331.3
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dettes à long terme portant intérêts	663 256.46	10 348 359.20
LUX NET DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	663 256.46	10 348 359.20
ARIATION NETTE DE TRÉSORERIE	280 613.10	- 233 570.9
Trésorerie initiale	574 973.25	808 544.15
Trésorerie initiale Trésorerie finale	574 973.25 855 586.35	808 544.15 574 973.25

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Ernst & Young SA Avenue de la Gare 39a Case postale CH-1002 Lausanne Téléphone: +41 58 286 51 11 Téléfax: +41 58 286 51 01 www.ev.com/ch

Au Conseil d'Etat du Canton de Vaud, pour

L'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), Lausanne

Lausanne, le 8 mai 2018

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de fonds et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité de la direction

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et au règlement d'organisation de l'EVAM, incombe au Conseil de direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes aux dispositions du Code des obligations articles 957 à 960°, à la loi cantonale sur l'aide aux requérants d'asile (LARA) et au règlement d'organisation de l'EVAM du 28 juin 2017.

Les comptes annuels l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans le rapport daté du 16 mai 2017.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b CC en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 69b CC en liaison avec l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la direction

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Pierre Delaloye

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Mickael Richaud Expert-réviseur agréé

ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

Pour les 10 ans à venir... favorisons l'autonomie des migrants. Dans 10 ans, les migrations involontaires, la recherche

Dans 10 ans, les migrations involontaires, la recherche d'une protection internationale, bref, le domaine de l'asile, existeront toujours. L'EVAM aura donc toute sa raison d'être en 2028.

Mais à quelles réalités serons-nous confrontés? Pas de certitudes, évidemment, mais sur la base des évolutions observées ces dernières années, nous pouvons énoncer quelques hypothèses.

Sur le nombre de requérants attribués aux cantons par la Confédération, le pourcentage de ceux pouvant rester en Suisse a augmenté. Avec la mise en œuvre de la réorganisation du domaine de l'asile, en 2019, cette tendance devrait se confirmer, voire encore s'accentuer. On peut donc présumer que l'aide d'urgence perdra en importance. En revanche, un nombre croissant de personnes se trouvera au bénéfice du statut de réfugié ou d'un permis F, dès son arrivée sur le sol vaudois.

Au sein des différents pays européens, les discussions sur la répartition des tâches se poursuivront. Les accords de Dublin seront sans doute révisés. A l'heure actuelle, il est impossible de prévoir quand et comment. Mais, de toute vraisemblance, on se dirigera vers des politiques migratoires plus coordonnées que par le passé.

On peut dès lors supposer que la politique suisse d'ouverture à l'accueil de contingents de réfugiés se poursuive.

Dans un tel contexte, l'intégration des migrants devient alors un enjeu primordial. C'est dans cette perspective que l'EVAM a formulé sa vision: favoriser l'autonomie des migrants.

Prendre en charge, héberger, encadrer, assister : c'est bien. Favoriser l'autonomie : c'est mieux !

Qu'est-ce que nous entendons par autonomie? Elle se décline autour de guatre aspects :

- L'autonomie économique, par l'exercice d'une activité lucrative, dont les revenus permettent au migrant de devenir acteur de la société, de faire ses propres choix.
- L'autonomie dans la communication, par la connaissance de la langue française et des codes de notre société, pour pouvoir interagir, comprendre, échanger.
- L'autonomie sociale, par la compréhension de la société et la participation active au sein d'un quartier, d'une commune, d'une association, etc.
- L'autonomie dans le logement, par le fait de ne plus dépendre de l'EVAM pour la mise à disposition d'une chambre ou d'un appartement.

L'EVAM s'investit et continuera de s'investir sur ces quatre axes. Il accompagne les migrants dans leur cheminement. Il ne s'agit pas de faire à la place des bénéficiaires, mais de favoriser leurs propres efforts, à côté d'autres acteurs, tous indispensables : bénévoles qui leur ouvrent l'accès à la société locale, employeurs qui les engagent, bailleurs qui louent leurs logements, services de l'Etat, communes, associations...

Ce sont ces efforts conjoints qui permettront de construire une intégration réussie.



© 2018 - EVAM, Lausanne

Reproduction autorisée avec indication de la source

Reportage, coordination et rédaction Mélanie Brenzikofer

Photographies **Hugues Siegenthaler**

Graphisme **Helen Tilbury**Impression **CADEV**

Tirage: 250 exemplaires

Pour obtenir un exemplaire imprimé info@evam.ch

Siège administratif

Route de Chavannes 33 1007 Lausanne Tél. 021 557 06 00 Fax 021 557 06 09 info@evam.ch www.evam.ch

Orientation — Formation Programmes d'occupation Emploi

Route de Chavannes 33 1007 Lausanne Tél. 021 557 05 40 admineid@evam.ch

Antennes administratives

Secteur Lausanne

Route de Chavannes 33 1007 Lausanne Tél. 021 557 06 00

Secteur Nord

Av. Haldimand 11 1400 Yverdon-les-Bains Tél. 024 557 21 11

Secteur Centre

Route de Chavannes 33 1007 Lausanne Tél. 021 557 06 00

Secteur Est

Rue du Collège 26 1815 Clarens Tél. 021 557 88 80

Secteur Ouest

Route de Chavannes 33 1007 Lausanne Tél. 021 557 06 00